

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU
DÉBAT PUBLIC**

Joinville

Gestion des déchets radioactifs

Mercredi 9 novembre 2005

Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat.

(Le débat est ouvert sous la présidence de M. MERCADAL)

Georges MERCADAL.- Nous allons démarrer cette séance du débat public sur les déchets nucléaires. C'est un sujet que vous connaissez bien puisque nous avons eu deux réunions : l'une à Bar-le-Duc et l'autre à Saint-Dizier. La réunion d'aujourd'hui est la troisième que nous faisons dans le secteur des deux départements, Meuse et Haute-Marne. Aujourd'hui, nous sommes quasiment à la frontière des deux départements et on peut considérer que c'est une frontière qui rassemble et non pas une frontière qui sépare.

Le déroulement de la soirée va être le suivant : je vais vous dire quelques mots d'introduction ; ensuite, je passerai la parole au représentant de l'État présent ce soir, pour lui demander comment l'État envisage les aspects socio-économiques qui doivent accompagner une éventuelle deuxième phase du laboratoire ; puis, nous nous retournerons vers la salle si elle a déjà posé des questions et nous reviendrons sur la scène. Nous ne cesserons pas d'aller et venir entre la salle et la scène pour essayer de progresser dans le débat. Je commence par quelques mots très rapides appuyés sur un diaporama.

(Projection de transparents)

Quatre des membres que vous voyez sur le 1^{er} transparent sont ici ce soir. Nous vous rappelons que nous animons un débat public sur la gestion des déchets radioactifs, qui a démarré à Bar-le-Duc le 12 septembre, et se terminera à Lyon le 13 janvier.

Pendant le mois de septembre, nous nous sommes rendus de place en place, dans des endroits où la population nous a paru être concernée par le problème des déchets nucléaires bien entendu ici, et par celui des déchets et matières nucléaires ailleurs. Nous avons eu au mois d'octobre trois samedis entiers consacrés à l'approfondissement scientifique et technique des questions que pose la gestion des déchets. Nous sommes dans une troisième phase qui est *grosso modo* le troisième tiers, car les dernières réunions étaient baptisées réunions de synthèse. Ce troisième tiers doit s'occuper de démocratie et de gestion des déchets nucléaires.

Comment fait-on pour qu'un tel sujet associe le mieux possible les populations concernées aux décisions ? Tel est le sujet du mois de novembre avec, vous le voyez sur l'écran, les quatre réunions qui sont prévues dont une à Nancy, qui n'est pas très loin d'ici. Vous voyez donc que nous serons venus assez fréquemment dans la zone de la Meuse et de la Haute-Marne.

Nous avons essayé – et cette carte le montre – de faire en sorte que ce débat soit un débat national et c'est la raison pour laquelle vous voyez des points jaunes sur la carte qui montrent que nous aurons été dans un certain nombre d'endroits en France, quand le débat sera terminé.

Je précise à cette occasion que ces débats publics qu'organise la Commission nationale du débat public, ne peuvent en aucun cas être considérés comme une consultation, comme le serait une consultation électorale, un référendum – le mot sera très vraisemblablement prononcé dans la soirée –, ou autres. Nous ne pouvons imaginer être représentatifs des poids des divers secteurs de l'opinion. Que pouvons-nous faire ? Nous pouvons faire un tour complet des arguments qui se présentent, qui sont évoqués sur le sujet. Nous nous adressons aux arguments qui sont présentés sur le sujet.

Pour vous donner une idée, dans les séances d'audition du mois de septembre, nous avons récolté plus d'une centaine d'interventions du public, auxquelles il a été répondu par les invités que nous avons : l'État, les industriels et les experts indépendants. Pendant les trois samedis de la Cité des Sciences et de l'Industrie, nous avons eu plus de 150 interventions du public, sans compter les interventions des personnes qui étaient sur l'estrade et qui ont eux aussi posé des questions. Vous le voyez, nous avons là un moyen de faire le tour de tous les arguments qui peuvent être présentés sur le sujet.

Les mois de septembre et d'octobre ont été essentiellement focalisés sur les aspects techniques et scientifiques : le stockage, la géologie, le retraitement, les problèmes que peut poser le plutonium, la transmutation – est-ce atteignable dans un horizon réaliste ou pas ? – etc. Nous voulons commencer ce soir à ne plus parler science et technique mais à parler de comment on s'organise mieux pour prendre les décisions et quelles sont les décisions qui sont à prendre.

Le transparent vous montre la composition de l'estrade en face de vous. Vous lisez les noms en même temps que moi : M. CHAGNEAU, M. MASSON et M. VALLEIX qui représentent notamment ce qui a été jusqu'ici l'exécutif de cet accompagnement socio-économique du laboratoire ; M. URVOAS, M. KNOCHE, et M. BIGOT, qui va arriver incessamment, représentent les industriels du secteur nucléaire qui ont une solidarité avec le sujet. Si on n'arrivait pas à trouver une solution correcte pour les déchets nucléaires, c'est tout le secteur nucléaire qui en pâtirait. Il est donc naturel que lorsqu'on recherche une solution pour gérer correctement les déchets nucléaires, on en appelle à eux pour voir comment ils peuvent contribuer à l'impact socio-économique que ces équipements peuvent avoir. Enfin, nous avons demandé – et je les remercie d'avoir accepté – à deux élus de se joindre à nous, M. BOUZON et M. MARTIN, et je n'ai pas besoin de vous dire lequel est plutôt *pour* et lequel est plutôt *contre*.

(M. MARTIN proteste)

M. MARTIN n'a pas pris position, pardonnez-moi. Quant à M. BOUZON, il semble que oui. Enfin, M. Noël LEBEL est un expert que nous avons invité et désigné en tant qu'expert en aménagement du territoire car il a été pendant plusieurs années, directeur de la Délégation à l'aménagement du territoire. Il est maintenant un haut fonctionnaire en retraite et totalement libre de ses propos. Nous aurons recours à lui pour essayer de voir au fur et à mesure, comment des expériences faites ailleurs ou des informations venant d'ailleurs peuvent aider à faire progresser le débat.

Enfin, dans la salle – parce que l'on ne peut pas mettre tout le monde sur l'estrade mais j'espère bien qu'ils prendront la parole – se trouvent Mesdames et Messieurs les

Parlementaires invités, notamment M. CHATEL dont on me dit qu'il est présent, Messieurs les Présidents de Conseils généraux – M. NAMY s'est fait excuser car il a un problème de santé assez aigu et qui fait mal d'après ce que je sais –, Mesdames et Messieurs les Maires – je ne peux pas les citer tous car ils sont nombreux à être présents. Le ministère de l'Industrie est, bien entendu, représenté, mais il n'est pas sur l'estrade contrairement aux habitudes car il a été décidé que la représentation de l'État était pilotée par M. le Préfet de la Haute-Marne. La délégation à l'aménagement du territoire est présente également dans la salle, si nous avons besoin d'elle, ainsi que M. le Président de l'ANDRA et enfin, Messieurs les Présidents des chambres de Commerce et de l'Industrie de la Meuse et de la Haute-Marne. Merci à vous tous d'être là et de nous aider à faire progresser le débat.

Je vous rappelle – mais je crois que désormais vous connaissez bien la manœuvre – vous allez trouver sur vos chaises une feuille de papier et si vous désirez intervenir sous forme de question ou sous forme d'intervention, vous rédigez cette feuille, vous levez la main, et une hôtesse vient la prendre. Cette feuille est acheminée par la régie, elle nous arrive ici. Les questions ou les demandes d'intervention seront affichées sur l'écran et nous vous passerons la parole pour que vous posiez oralement votre question ou que vous fassiez oralement votre intervention. Je vous en prie, que la « noria » – si je puis dire – des papiers qui acheminent les questions et les demandes d'interventions démarre, si elle ne l'a déjà fait, de façon à ce que l'on vous passe le plus rapidement possible la parole. Nous sommes là pour embrayer sur les préoccupations de la salle et non pas pour déverser sur la salle une série d'exposés, même si dans les réponses, il est nécessaire d'aller chercher dans les tenants et les aboutissants des exposés cohérents.

Sur le fond, quel est l'enjeu de ce soir, tel qu'il est vu par nous et tel qu'il nous a conduits à composer la scène comme elle a été composée ? Bien entendu, ceci n'est pas sans discussion avec les uns et les autres. Tout d'abord une précision : quelle est la décision qui est l'occasion de ce débat sur les aspects socio-économiques ? La décision en cause est celle du laboratoire deuxième phase, car nous avons bien vu dès les séances de Bar-le-Duc, de Saint-Dizier mais encore plus à la Cité des Sciences et de l'Industrie, qu'une décision de création d'un stockage ne pouvait se prendre vraisemblablement qu'à au moins un horizon de 10 ans. Il a eu des débats, les uns ont dit plus, personne n'a dit moins, donc, disons au moins 10 ans.

Le sujet qui nous occupe aujourd'hui, est : s'il y a continuation du laboratoire, quels impacts ou accompagnements socio-économiques peuvent venir avec cette deuxième phase de laboratoire ? On a souvent trouvé des doutes sur cette manière de progresser. J'ai mis entre guillemets sur ce transparent : « *avancer sans brûler les étapes* » car c'est devenu – et je parle sous le contrôle des représentants du ministère de l'Industrie qui sont là au premier rang et en attestent – un de leur *leitmotiv*, que nous avons repris dans notre compte rendu : « *avancer sans brûler les étapes* ». Si on avance sans brûler les étapes, c'est bien parce qu'une deuxième phase du laboratoire doit être faite entièrement avant qu'une décision d'investissement ne soit prise.

Dans ce cadre-là, quelle peut être l'ambition du débat ? L'ambition du débat, c'est de parler des aspects socio-économiques. Ce sont ceux qui pourraient être induits directement par le laboratoire, mais vous en connaissez, puisque la deuxième phase ne peut pas être *a priori*, me semble-t-il – si on peut me démentir, qu'on le fasse – très différente de la première, de sorte qu'il s'agit plutôt d'impacts indirects : qu'est-ce qui peut venir accompagner ?

Nous avons pensé que l'on pouvait évoquer trois types de sujets. Le premier est l'impact sur votre cadre de vie : comment cette deuxième phase du laboratoire peut induire des mesures qui permettent aux uns et aux autres – communes et départements – d'aider au cadre de vie. Je crois que la première phase a déjà montré des choses dans ce domaine et très vraisemblablement, nous les évoquerons.

Le deuxième aspect est le développement de l'emploi, et j'ai beaucoup entendu qu'il y avait des regrets par rapport à la première phase. Il serait assez nouveau que ce soir, avec nos invités industriels, on parle beaucoup plus concrètement de développement de l'emploi que cela n'a pu être fait dans le passé. Quand on a parlé du cadre de vie et que l'on a ajouté l'emploi, on en vient à dire – c'est le thème que je vous propose pour ce débat : faut-il encore parler pour la deuxième phase d'accompagnement économique ou faut-il parler de projet de territoire ? On comprend bien que les deux mots ne sont pas tout à fait synonymes, et c'est la raison pour laquelle j'ai intitulé ce deuxième paragraphe « *l'ambition du débat* », celle sur laquelle je vous propose de débattre ce soir.

Monsieur VALLEIX, je vais vous passer la parole, si vous le voulez bien. Au sein de la Commission du débat public, notre travail est de provoquer une réflexion sur l'avenir. Bien entendu, il faut éclairer l'avenir par le passé mais la question par laquelle nous voudrions débiter est : comment l'État voit-il ces aspects socio-économiques pour une deuxième phase éventuelle du laboratoire ?

Claude VALLEIX (Préfet de la Haute-Marne).- Je vous remercie, Monsieur le Président. Avant de répondre à votre question du mieux que je pourrais, permettez-moi de saluer les personnalités qui sont présentes à la tribune et dans la salle, les grands élus nationaux, les élus et la population haut-marnaise et probablement aussi meusienne qui va nous accompagner au cours de ce débat.

Nous sommes à un an de la fin de ce que l'on pourrait appeler la phase 1 du laboratoire de Bure, sachant que la phase 2 sera décidée dans le courant de l'année prochaine par le Parlement. Rapidement, quelques mots du passé pour expliquer le présent, comme vous m'y invitez : la phase 1 du laboratoire a fait que la création de celui-ci s'est accompagnée d'un dispositif qui a mis à la disposition du territoire, des ressources tirées de la filière nucléaire au sens large – EDF, COGEMA et CEA. Pour une décision qui date de 1999, cela a représenté – à l'époque on parlait en francs – 60 M de francs par an et par département, ce qui représente *grosso modo* 55 M€. Ces ressources ont été gérées par un organisme créé pour l'occasion, un GIP – il y en a un dans chaque département – c'est-à-dire, un groupement d'intérêt public qui permet d'associer des personnes de nature différente, de droit public et de droit privé. Un GIP présente la particularité que son activité soit juridiquement contrôlée par un commissaire du gouvernement – le Préfet – et un contrôleur d'État – le Trésorier-payeur général – et dont la sécurité comptable est l'affaire d'un comptable public. Le GIP de la Haute-Marne est présidé par le président du Conseil Général et administré par un Conseil de huit membres où l'État est

représenté, dont deux conseillers généraux, un conseiller régional, un maire – en l'occurrence, le maire de Poissons –, un représentant d'EDF, un représentant de l'Andra.

Cet organisme a employé les 55 M€ qui lui étaient alloués chaque année, d'une manière que l'on peut juger très satisfaisante. Je ne vais parler que pour la Haute-Marne et je laisserai à la Meuse le soin de dire, si elle le souhaite, la manière dont les ressources ont été employées. On peut dire que dans la Haute-Marne, *grosso modo*, cela s'est fait selon trois tiers : un premier affecté au soutien et à l'économie, un deuxième aux petits aménagements, notamment dans la zone de proximité du laboratoire, et un troisième gros tiers aux infrastructures. Voilà le dispositif tel qu'il a fonctionné jusqu'à présent. Nous serons bientôt, si le Parlement le décide, dans une phase 2. Nous allons donc tirer les conséquences de l'expérience de ces dernières années pour savoir ce que nous ferons d'un dispositif qui sera probablement voté. Sera-t-il de même ampleur ? Je ne le sais pas. Toujours est-il que nous devons réfléchir à la forme de gestion. Aujourd'hui, on utilise le terme à la mode de « gouvernance » et l'État s'est rendu compte que nos territoires demandaient davantage. Par la voix du ministre de l'Industrie, l'État a demandé aux acteurs, aux producteurs d'énergie de s'engager davantage. Il leur a demandé d'approfondir leur soutien aux territoires, pour aider à l'émergence de projets industriels.

Cette volonté a été officialisée, dans notre jargon administratif on dit « acté », à l'époque par un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, puisque l'on a changé de nom pour dire maintenant comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire. Le 12 juillet, il a été pris une décision très importante de créer un comité de haut niveau, qui autour du ministre délégué à l'Industrie, rassemblera les présidents d'EDF, d'AREVA, de l'Andra, l'administrateur général du CEA, de grands élus des deux départements, les préfets des deux départements ainsi que les grands services de l'État qui sont concernés. Ce haut comité va se réunir dans les semaines qui suivent – la date prévue initialement et arrêtée au 23 novembre va être retardée au 19 décembre. Ce haut comité est un appareil puissant qui rassemble les enjeux qui vont intéresser les territoires de la Haute-Marne et de la Meuse, au plus haut niveau de l'État et des opérateurs de la filière nucléaire.

On doit réfléchir en même temps au dispositif d'accompagnement local. Les décisions, prises à un niveau très élevé, intéresseront les territoires sur des projets industriels. Mais localement, on peut envisager que se poursuive l'allocation des ressources. Il s'agit de savoir si la gestion va être effectuée selon le même outil – le fameux GIP dont j'ai parlé. Est-ce qu'il va ressembler tout-à-fait au précédent ? Est-ce que les conditions d'emploi vont être modifiées ? Là-dessus, je peux vous donner quelques éléments de réflexion qui ne sont pas encore complètement validés, mais dont l'approche est telle qu'aujourd'hui je peux en parler ou en tout cas je suis autorisé à le faire.

Pour ne parler que de la Haute-Marne, il faut prendre en considération les caractéristiques de ce département qui est en déclin démographique important, dont la structure de la population est telle qu'on peut penser que son dynamisme va s'affaiblir – il a commencé à mon avis à s'affaiblir – comme toute la Champagne-Ardenne d'ailleurs, puisque le département ne fixe pas tous ses jeunes qui s'en vont et sa population vieillit.

Par ailleurs, si on regarde les centres de décision qui sont utiles à l'essor et au développement de l'économie, on peut considérer qu'ils sont insuffisants du point de vue

industriel. De nombreuses entreprises ont des capitaux extérieurs au département et cela veut dire que les décisions qui concernent l'activité économique sont prises ailleurs que dans le département. Les centres financiers importants de décision ne sont pas situés en Haute-Marne. Par conséquent, lorsqu'une entreprise a besoin de moyens pour son développement courant lorsque les difficultés commencent, il faut aller chercher des décisions beaucoup plus loin, à Reims notamment, et cet éloignement des centres financiers de décision est un handicap pour le département. Il n'y a pas non plus de centres de recherches, donc les décisions se prennent ailleurs. Ce sont des handicaps que l'on peut considérer comme structurels.

La population diminue de 1000 habitants à peu près par an, ce qui fait fermer un à deux collèges par an. C'est une tendance lourde : peu ou insuffisamment de centres de décision, un appareil de formation insuffisamment développé de mon point de vue, une absence d'établissements d'enseignement supérieur. Toutes ces raisons expliquent la première : pour se former, les jeunes quittent le département et nombreux sont ceux qui ne reviennent pas. Le dispositif d'accompagnement, tel qu'il a commencé à être employé en Haute-Marne pendant ces cinq dernières années et tel qu'il va probablement être reconduit, encore une fois si les parlementaires et la nation le décident, est une chance pour le territoire de la Haute-Marne qui a besoin de stopper son hémorragie démographique, de se redonner les moyens d'un essor économique dont elle a besoin pour se maintenir et tenir sa place dans la nation, assurer les ressources qui permettront à ce territoire de financer les services publics dont a besoin la population.

On doit utiliser un moyen qui soit à l'abri de toute critique. Les ressources qui viennent vers ces territoires pourraient transiter par les budgets de la grande collectivité du territoire qui est le Conseil général. Elles seraient confondues dans son budget et les décisions seraient prises par les conseillers généraux, dans le cadre des compétences du Conseil général. Or, le Conseil général aujourd'hui est une collectivité territoriale très décentralisée, qui a reçu beaucoup de compétences et qui en reçoit encore cette année, mais n'a pas toutes les compétences. Nous considérons que le GIP était un bon moyen de distribuer les ressources : il est d'un emploi souple, rapide. Il s'agit de trouver en son Conseil d'Administration, les responsables majeurs du département, qu'ils soient politiques ou économiques, et de lui donner un champ d'intervention qui de mon point de vue, devrait être à l'avenir élargi à tout le département et fondé sur le développement économique, ce qui serait en quelque sorte un acte fondateur qui permettrait de mobiliser toutes les énergies locales vers un développement que ne permettrait pas le mouvement ordinaire de l'économie constaté aujourd'hui.

Cette idée n'est pas encore complètement développée mais pour que la population comprenne bien : on ne peut agir bien que si on sait ce que l'on veut et pour le savoir, il faut avoir une base d'études solide. Je pense qu'on a besoin en Haute-Marne d'un audit, c'est-à-dire d'une expertise des atouts qui sont nombreux dans ce pays, qui a des traditions industrielles, métallurgiques – l'existence de la métallurgie ici remonte avant la conquête romaine. On a de bons industriels et de petites et moyennes entreprises locales qui résistent bien. Je pense qu'on a besoin de réaliser cette expertise qui permet de bien faire apparaître les atouts du territoire mais aussi les handicaps. Et je parle d'un audit lourd – quelque chose de très important qui s'exécute sur 12 à 18 mois, pas à 15 000 € – piloté et contrôlé par le GIP, qui nous produise des éléments à partir desquels pourrait être établi – je parle au conditionnel puisque tout cela n'est pas encore décidé – et décidé un programme de développement territorial qui permettrait

d'affecter les financements reçus aux opérations qui concourent à sa réalisation, et qui serait de nature à rassurer les industriels que l'on invite maintenant à faire un effort qui n'a pas été produit jusqu'aujourd'hui, pour amener à ce territoire des projets d'entreprise porteurs d'avenir, c'est-à-dire créateurs d'emploi, créateurs de ressources et de richesses, et redonner ainsi une énergie qui boucle la boucle de l'économie et qui soit un coup d'accélérateur à un département qui en a besoin.

Georges MERCADAL.- Merci beaucoup, Monsieur VALLEIX. J'ai commis une erreur et une impolitesse grave dont je m'accuse et dont je souffre moralement. Monsieur le Maire, je vous avais demandé de bien vouloir accueillir cette assemblée. Un mot d'accueil aurait dû avoir lieu avant ces interventions, mais puisqu'il a lieu maintenant, vous avez tout à fait le droit de commencer à donner votre point de vue.

M. JACOMME.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Élus et chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue dans cette salle des fêtes de Joinville que j'ai mis à disposition de M. MERCADAL, président de la commission particulière du débat public, pour organiser ce débat.

Ce soir, nous devons avoir une réflexion grave, sérieuse, car ceci engage notre avenir, l'avenir de la Haute-Marne et de la Meuse en général et, permettez-moi d'être en peu réducteur, l'avenir de Joinville en particulier où cette réunion a lieu. Joinville, petite ville d'un peu plus de 4600 habitants, quatrième ville du département, deuxième ville du nord de la Haute-Marne, est le bourg le plus proche du laboratoire de Bure-Saudron. Nous sommes à 17 kilomètres, c'est dire que les habitants de Joinville et des environs sont particulièrement attentifs à tout ce qui se passe et se passera à Bure, et au développement social et économique qui, le cas échéant, accompagnera le laboratoire.

J'espère que ce soir nous aurons un débat prolifique et positif et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. Merci.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Peut-on afficher à l'écran les demandes d'interventions et les questions posées, dont j'ai la copie sous les yeux ? Je vais passer la parole à M. MOUROT qui s'y est pris avec un peu d'avance et a donc gagné la première intervention. Ce soir, nous ne sommes pas du tout dans les questions techniques, si vous le voulez bien, et la question de M. MOUROT en témoigne.

M. MOUROT.- Bonsoir Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Ce soir il s'agit de l'accompagnement économique mais peut-on inclure toutes ces applications ? En particulier, je me pose la question de l'effet d'un stockage de déchets nucléaires sur l'image de marque des produits de la région, notamment ceux qui bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée ou de très grande marque bien connue comme bien sûr, le champagne, les eaux de Vittel et Contrexéville, les fromages de la vallée de la Saulx et j'en passe.

La loi Bataille arrive à échéance et les départements de la Meuse et de la Haute-Marne ont bénéficié de 5 MF par an chacun, jusqu'au décret créant le laboratoire et instituant

le GIP, avec depuis une dotation de 60 MF par an au début, ce qui représente 9 M€ qui sont actualisés, et cela doit tourner aux alentours de 9,7 M€ actuellement. La question qui se pose est : qu'est-ce qui a été fait de cet argent ? On a refait des collèges, des villages ont vu leurs mairies retapées, on a refait des trottoirs. Bref, on a fait de l'entretien, ce qui est parfait car c'est très bien et j'applaudis, mais on ne peut pas dire que ce soit du développement économique. C'est de l'entretien et pour cela on n'a besoin que de gens de ménage.

Je voudrais parler aussi du fameux pôle scientifique qui est abandonné. Combien a-t-il coûté ? Depuis pratiquement 15 ans, nous attendons de nos élus des idées et surtout des projets. Résultat ? Rien, zéro, le néant. On voudrait encore plus d'argent mais alors pourquoi faire ? Pour moi, parler d'argent dans ce projet a quelque chose d'un peu choquant car il s'agit surtout d'un problème scientifique, éthique et de bons sens. Je pourrais vous citer le texte de M. GUILLAUME , M. PELER ou M. PUNOIT mais ce serait un peu long. Enfouir des déchets hautement nocifs pour de nombreux millénaires, dans nos terres qui ont nourri nos ancêtres et nous-mêmes, c'est un outrage à la nature. Si on viole cette nature, on sait qu'elle se vengera d'une façon impitoyable et nous savons comment. Toute l'eau provenant de cette région qui alimente une grande partie de la France – je n'exagère rien – sera empoisonnée d'une façon mortelle et irréversible. Ne croyez pas tous ceux qui vous disent que le retour des radios nucléides dans la biosphère aura lieu dans 10 000 ou 100 000 ans ! L'Andra nous avertit aujourd'hui dans son rapport « Archives 2005 » ce que retour commencera, je cite : « *dès l'arrivée des premiers colis dans les entrailles de Bure et ce, par voie gazeuse via les puits d'aération* ». Je vous remercie Mesdames, Messieurs de m'avoir écouté et je remercie aussi l'Andra de nous avoir prévenu.

(Applaudissements)

G. MERCADAL.- Merci, Monsieur MOUROT. Je cède la parole à M. COUDRY.

M. COUDRY.- Bonsoir Mesdames et Messieurs. Actuellement il y a déjà un accompagnement économique suite à la présence du laboratoire Meuse-Haute-Marne. Si les habitants des petites communes proches du laboratoire savent que les travaux d'amélioration de leurs infrastructures sont réalisés avec ces fonds d'accompagnement, ce n'est pas le cas des travaux départementaux, pour lesquels on se contente de mentionner la participation des GIP mais sans faire référence au laboratoire de Bure. C'est le cas de la piscine de Saint-Dizier, des travaux d'aménagement de la zone commerciale de Saint-Amand, etc. Les habitants ne savent pas du tout ce qu'est le GIP, quand on les rencontre sur le trottoir.

Si l'accompagnement actuel est un facteur favorable à la réalisation de travaux sanitaires dans des départements économiquement limités dans leurs moyens, il faudra une nouvelle orientation de ces fonds. Pour espérer une acceptabilité sociétale, il est nécessaire que la zone géographique proche du laboratoire de Bure bénéficie d'un développement économique avec création d'emplois. Seule une volonté politique peut mettre en place les éléments de ces richesses locales. Ma question est la suivante : y a-t-il des projets dans ce sens ?

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Cela fait deux fois que l'on entend prononcer le terme de « projet ». Madame CHARLEMAGNE, vous enchaînez vos trois questions, en n'étant pas trop longue, s'il vous plaît.

Mme CHARLEMAGNE.- Bonjour à tous. Avant de développer mes trois questions, je voudrais rejoindre la position de M. MOUROT et je voudrais vous dire :

Terre !

Les hommes sont tous devenus fous,

Ils veulent faire de toi un immonde fourre-tout.

Dans tes entrailles fécondes qui, depuis des millénaires nous donnent la vie

Ils veulent sans remords empiler leurs déchets nucléaires

Dont ils ne savent plus que faire.

Terre !

Je sais qu'un jour tu leur feras payer. Alors,

De ton ventre meurtri, resurgiront les radios nucléides

Ensemencés par ces démons cupides.

Terre !

Comment te protéger de leur industrie prolifique ?

Ces assassins irresponsables, nucléocrates et politiques,

Assoiffés de pouvoir et d'argent qui chaque jour nous empoisonnent impunément

Ont décidé de poursuivre leur œuvre diabolique,

Soucieux de profits financiers au mépris de l'éthique.

Terre !

Ouvre-leur les yeux avant qu'ils ne commencent,

Révolte-toi, bouge-toi, refuse cette mortelle semence

Qu'un jour, victimes innocentes, nos enfants payerons de leur vie

Et tous leurs descendants.

Lorsque nous parlons d'accompagnement économique, je trouve que c'est aberrant, scandaleux. Il n'est pas question d'argent, il est question de la protection de nos futures générations. Le point où je suggère d'enfouir les déchets ménagers avec ceux de Bure n'est qu'une suggestion sarcastique. Bien sûr, elle est idiote. D'autre part, concernant le GIP, puisqu'il va y avoir visiblement enfouissement, les dés semblent jetés et j'en prendrai pour témoins les trois échangeurs à Joinville. Pourquoi une si petite ville a-t-elle trois échangeurs si

ce n'est pour faciliter l'accès à Bure ? Et cela fait longtemps qu'ils sont là. En matière de financement des déchets, en échange, on pourrait éventuellement financer les 18 M€ dont notre déchetterie a besoin pour éviter économiquement aux Haut-Marnais de payer 8 € par an de plus. C'est une suggestion et pourquoi pas puisqu'il va y avoir de l'argent ?

Pour le Conseil général, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait transparence jusqu'à maintenant dans l'utilisation des fonds du GIP. J'aimerais bien voir dans les documents qui sont produits par le Conseil général, un tableau financier qui nous donne poste par poste où sont allés ces financements. M. SIDO a déclaré un jour : « *Vous allez voir des grues tourner autour de la Haute-Marne.* » À part quelques collèges et l'amélioration de quelques villages, on n'a pas vu grand-chose. Je vous remercie.

Georges MERCADAL.- Merci, Madame. Je donne la parole à Mme LIZAMBERT pour la sixième question.

Mme LIZAMBERT.- Je représente une entreprise artisanale, une toute petite entreprise qui a du mal comme tant d'autres et qui travaille beaucoup. Je me demande pourquoi un accompagnement économique pour une grosse machine comme Bure alors que personnellement, quand j'ai fait une demande d'aide, je n'ai même pas obtenu de réponse. D'autre part, pour nos petites entreprises et toutes les entreprises plus ou moins grosses de la Haute-Marne, une étude d'impact économique nous permettrait de nous situer sur l'avenir et de savoir si cela vaut le coût de rester en Haute-Marne, de continuer à y travailler ou d'en partir très vite.

Georges MERCADAL.- Merci beaucoup pour ce témoignage qui, je crois, s'adresse très directement à la table telle que nous venons de la voir. Je donne la parole à M. BOUSSEL.

M. BOUSSEL.- J'ai à peu près la même question que celle de M. COUDRY.

Georges MERCADAL.- Mais elle en vaut la peine. Toutes les questions posées ont déjà été posées à Saint-Dizier et on peut poser deux fois les mêmes questions.

M. BOUSSEL.- Les activités économiques ont été données hors canton, hors de la zone des 10 kilomètres. Des collectivités en ont bénéficié mais l'activité économique promise dans certaines collectivités n'a pas eu lieu. Cela continuera-t-il comme cela, s'il y a de nouveaux accompagnements ?

Georges MERCADAL.- Merci. Je donne la parole à M. THIL.

M. THIL.- Bonjour. Il me semble que c'est la loi Bataille qui a mis tout cela en place et il me semblait au départ qu'il devait y avoir plusieurs laboratoires, or apparemment il n'y en a qu'un. Je m'interroge. D'autre part, je voulais savoir si c'était faisable ou pas d'enfouir des déchets nucléaires à cet endroit. Je pense que l'on aurait pu s'épargner beaucoup de dépenses. La réponse était claire : c'est une des plus faibles densités de France et on va les mettre là où personne ne bouge. Ils viennent à peine d'arriver au fond du trou pour leurs études – cela a l'air d'être des gens sérieux – et pourtant, dès à présent, ils peuvent déjà nous assurer

qu'il n'y aura pas de déperdition ou de fuite et que c'est vraiment le milieu qu'il fallait. Je me demande si ce n'était pas plutôt la densité qu'il fallait.

Georges MERCADAL.- Vous ne voulez pas poser votre deuxième question ?

Phillipe THIL.- En ce qui concerne l'argent qui a été déversé sur les communes environnantes, il est vrai que c'est sympathique d'avoir du beau à regarder : les géraniums sont agréables et les trottoirs sont bien aussi. On connaissait déjà cela sur Soulaines qui est très joli à voir quand on se promène – c'est même parfois trop beau – mais l'activité économique, je l'attends encore ! Et là, je rejoins les précédents intervenants car on attend toujours une vraie activité économique mais pour l'instant, c'est de l'arrosage pour faire joli.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Nous allons nous tourner vers la tribune.

Mme CHARLEMAGNE, M. MOUROT et M. BOUZON ont tout à fait raison en aparté de le souligner et nous l'acceptons. Vous exprimez à nouveau votre opinion sur le laboratoire, sur un projet d'enfouissement, et nous l'avons entendu. Je dois vous dire que nous en avons tenu compte d'ores et déjà dans le compte rendu provisoire que nous rédigeons et qui à partir de ce soir est sur notre site Internet. Vous avez été entendus, en tous les cas par nous et dans notre compte rendu, mais je vous propose que nous n'en fassions pas l'axe de la réunion de ce soir. Essayons d'approfondir les questions dont M. VALLEIX a présenté la problématique assez clairement sur un certain nombre de choses.

Je me tourne vers le représentant d'AREVA, ensuite vers celui d'EDF. Vous avez entendu au moins à trois reprises des questions sur l'activité économique. M. VALLEIX vous a interpellé très clairement en disant : « *Comment peut-on inviter les industriels à faire un effort pour redonner une énergie ?* ». Ce sont ces mots que j'ai notés. En prenant les questions notamment de Mme LIZAMBERT et M. BOUSSEL, la deuxième question de M. THIL et enfin celle de M. COUDRY, pouvez-vous dire comment vous répondez à l'interpellation que vous adressait tout à l'heure M. VALLEIX ?

M. KNOCHE.- Bonsoir. Je m'appelle Philippe KNOCHE et je suis en charge chez AREVA de ces problématiques. On m'a demandé pour le groupe et pour les producteurs de déchets d'une façon générale, de m'impliquer personnellement sur les territoires concernés en plus de mes responsabilités par ailleurs. Je voudrais souligner que les producteurs jusqu'à présent sont intervenus dans le cadre de la loi comme cela a été expliqué, c'est-à-dire qu'ils finançaient un schéma qui était mis en place, avec au premier rang EDF qui intervenait, pour le financement des GIP. Certaines questions n'ont pas été reprises, les questions posées sur « *Pourquoi un accompagnement ?* », pourquoi avoir besoin de faire cela ? Dans un équipement de cette taille-là, comme pour tout équipement de même taille en France, qu'il soit nucléaire ou non, il est normal qu'il ait un impact économique direct mais également indirect.

Je vais parler pour les usines que je connais : on a tous *des success-story*, des entreprises qui ont été créées autour de nos sites industriels, qui ont créé de l'emploi et qui maintenant vivent de leurs propres ailes, qu'elles soient liées à des fournisseurs ou par exemple à Cherbourg où certaines activités sont liées au domaine de la mer parce qu'elles avaient une

continuité avec nos activités qui ont pu être développées. Il est normal qu'il y ait d'abord des financements *via* les GIP pour les structures, et ensuite l'implication des producteurs qui s'est faite historiquement parce que la loi l'avait décidé par les structures des GIP. Il nous a été demandé récemment de réfléchir, parce qu'il y a une réflexion sur laquelle je souhaite pouvoir vous écouter ce soir, sur une éventuelle phase 2. On vous demande également : « Pouvez-vous amener des idées directement ? Est-ce que les producteurs sont en position d'avoir un impact, prolongé non pas seulement *via* les GIP mais également directement ? »

La question plus spécifique ce soir concerne la zone de proximité. La question nous a été plutôt posée sur les départements de la Meuse et de la Haute-Marne et globalement, la zone autour de Bure. Suite à cette interpellation qui date du début de l'année 2005, nous avons mobilisé des efforts et commencé, mais pas à travers un diagnostic complet auquel le préfet faisait allusion, à nous rendre compte de la réalité du territoire et de ses forces. Je pense qu'il y en a et nous en sommes convaincus.

Maintenant, on peut avoir trois types de démarches en théorie.

Premièrement, la transplantation d'usines situées ailleurs en France et que l'on amènerait ici. Aujourd'hui, il ne faut pas se leurrer, « *déshabiller Pierre pour habiller Paul* » n'est pas une solution et en cinq mois, on n'a pas de solution immédiate de transplantation.

Le deuxième axe possible : des achats que nos entreprises pourraient faire auprès des entreprises de la Meuse et de Haute-Marne, notamment dans le secteur mécanique et métallurgique. De ce point de vue, une mission a été menée en septembre/octobre par la direction des achats EDF/AREVA/CEA, et nous avons déjà quelques idées d'achats qui pourraient être confiés à des entreprises du secteur, tout à fait dans les lois de marché, mais simplement aujourd'hui ce sont des fournisseurs que nous n'avons pas. Si on avance bien en plusieurs phases parce qu'une réunion client/fournisseur se construit dans la durée, cela pourrait représenter pour la Meuse et la Haute-Marne, plusieurs dizaines d'emplois. On ne cherche pas à faire rêver, ni à dire des choses qui ne sont pas vraies, mais on peut avoir des démarches de ce type.

On peut surtout – et je pense que le haut-commissaire en parlera – contribuer à des réflexions globales. Je crois qu'il est important que les élus et les services de l'État – et nous sommes prêts à y contribuer – travaillent ensemble sur la question : « *Quels doivent être les axes structurants pour les territoires et auxquels nous pourrions contribuer ?* ». Nous avons amené de ce point de vue quelques idées. Un axe est historique sur la métallurgie et nous essayons d'y travailler et il y a également, quand on voit la richesse agricole de ces territoires, des travaux qui peuvent être menés pour développer des filières aval de valorisation. Et comme nous sommes des groupes de l'énergie, nous avons pensé naturellement à la valorisation de la biomasse en termes énergétique et nous travaillons avec les représentants des territoires à voir quels peuvent être nos apports pour développer la biomasse.

Tout ceci est très récent mais rentrera complètement dans une démarche qui doit être celle des territoires et de l'État, traduite par le Comité de haut niveau et son bras armé local qui est à la fois l'idée, le souffle et la traduction pour l'exécution car il faut mettre en œuvre les projets. Il faut que le tout le monde soit d'accord et avance ensemble. Nous avons

répondu présents d'abord à l'appel des collectivités locales, traduit par le gouvernement pour lui dire : « Impliquez-vous dans une démarche de développement et de priorité à l'emploi ».

Georges MERCADAL.- Merci. M. GONNOT souhaite compléter le propos qui vient d'être entendu.

M. GONNOT.- Merci, Monsieur le Président. Si vous me le permettez à ce stade du débat, je voudrais rappeler la question en termes d'accompagnement financier et économique qui se pose aujourd'hui au Parlement tel qu'il aura à en délibérer en 2006.

Je voudrais rappeler un peu l'histoire. On parle d'accompagnement économique et de compensations financières à travers les GIP. Il faut se rappeler les termes de la loi de 1991 qui ne parle pas d'accompagnement économique, ni de compensations financières. Elle crée simplement dans son article 12, un groupement d'intérêt public dont M. le Préfet rappelait le fonctionnement, la composition et le montant des compensations. Voilà mot à mot ce que disait la loi de 1991 : « Ce groupement était destiné à mener des actions d'accompagnement et de gérer les équipements de nature à favoriser et à faciliter l'installation et l'exploitation de chaque laboratoire. »

(interpellation dans la salle : « De chaque laboratoire ? »)

De chaque laboratoire puisqu'elle évoquait l'éventualité de plusieurs laboratoires dans les articles précédents. S'il y a plusieurs laboratoires, il y a plusieurs GIP.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est que le GIP et les mesures d'accompagnement en question vont s'achever avec la loi de 1991, donc le Parlement va devoir décider ce qu'il fait : s'il autorise la poursuite des recherches – lesquelles ? – quelles mesures va-t-il à nouveau instituer en matière d'accompagnement ? D'abord, va-t-il prévoir des mesures d'accompagnement ? S'il les prévoit, va-t-il le faire à travers un groupement d'intérêt public ? C'est la question que rappelait précédemment M. le Préfet en disant qu'il faut faire un bilan des GIP, et d'ailleurs c'est ce que le Gouvernement demande aujourd'hui, notamment aux Conseils généraux et aux préfets des deux départements. Si l'on continue à travers un GIP, quel montant pourraient atteindre les compensations financières dans une deuxième phase de recherche pour un laboratoire en Meuse et Haute-Marne ?

Tout d'abord, il faut rappeler un peu l'historique. Comment est venue cette somme ? Pourquoi ? Quel est le sens de tout cela ? Cette somme de 9,2 M€ par an et par GIP départemental, correspondait à l'époque aux retombées fiscales d'une installation nucléaire équivalente à une tranche de 800 MW par département. À l'époque, on avait estimé que la fiscalité de droit commun, et plus particulière aux installations nucléaires équivalait à cette somme, réactualisée depuis, qui a été donnée à titre de compensation financière.

Une partie des questions qui sont posées légitimement aujourd'hui est de savoir ce que l'on a fait de cet argent. Je crois qu'il faut d'abord remarquer que les deux départements ont finalement utilisé cet argent de façon plus intelligente d'abord, que ne l'avait envisagé le législateur à l'époque. Je vous rappelle les termes : il s'agissait de financements destinés à faciliter l'implantation des laboratoires. Et comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Préfet VALLEIX, et on aurait pu faire d'ailleurs la même analyse pour le département de la Meuse, le

GIP a été utilisé pour améliorer le cadre de vie, les infrastructures et pour créer du développement économique.

La question qui se pose aussi et qui va se poser aux parlementaires à travers la loi de 2006, est : « Faut-il aller plus loin et notamment prévoir un développement économique en plus de ces compensations dites financières à travers les GIP ? » C'est un peu aujourd'hui l'exercice de réflexion auquel se livrent les pouvoirs publics, notamment le Gouvernement, en liaison avec les producteurs mais aussi avec le Parlement qui va devoir en décider : notamment dans ces deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne dont M. le Préfet VALLEIX rappelait tout à l'heure leurs difficultés propres en termes de développement et de dynamisme, peut-on essayer de profiter de la poursuite de ces recherches pour l'accompagner de véritables projets de développement économique, au-delà des compensations financières qui ont une logique évoquée tout à l'heure, comme cela arrive également dans les installations industrielles importantes et notamment dans les installations nucléaires à travers le territoire. En plus des retombées fiscales de ces centrales, il y a aussi un développement économique qui est généré, parce qu'autour de ces centrales, arrivent des sous-traitants, des entreprises qui travaillent pour ces centrales et qui génèrent un développement économique, dans tous les départements où elles sont largement implantées.

L'idée du Gouvernement, si je peux me permettre de le dire, ou en tout cas l'idée que nous trouvons plutôt intéressante au niveau du Parlement aujourd'hui, c'est d'essayer de se dire qu'au fond c'est vrai, il faut essayer aussi de transformer ce laboratoire qui génère un certain nombre d'inquiétudes – nous l'avons bien vu – en un atout économique. Cela doit être l'occasion d'apporter des compensations financières comme par le passé, ce qui est normal, et on verra s'il faut réajuster les chiffres. C'est un débat auquel vous avez aujourd'hui, à travers les Conseils généraux, un certain nombre de messages à porter auprès des pouvoirs publics, mais on peut générer en plus des projets de développement économique, au-delà du développement que la poursuite des recherches sur le laboratoire actuel permettra aussi de créer localement. C'est à toute cette réflexion que sont appelés les pouvoirs publics, le Gouvernement, les conseils généraux, les élus de ces deux départements et dans quelques mois, le Parlement qui devra donner une traduction législative à tout cela. C'est formidable de pouvoir profiter de ce débat public pour que les uns et les autres, nous ayons l'occasion de nous retourner vers les élus et la population de ces deux départements en leur demandant ce qu'ils souhaiteraient. L'idée de définir ceci sur la base de projets de territoire est une idée qui peut être une vraie étape de chance pour ces deux départements.

Georges MERCADAL.- Merci beaucoup. Je cède la parole à M. URVOAS, représentant d'EDF.

Louis Jacques URVOAS.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Je suis directeur à la direction commerce d'EDF, donc un peu éloigné des problématiques nucléaires au sein de cette entreprise, mais je suis en charge d'un projet transverse à l'ensemble du groupe EDF qui tourne autour de la manière dont EDF s'adapte à la question des économies d'énergie. On aura peut-être l'occasion d'y revenir un peu plus tard. Ce projet peut être porteur d'actions de développement économique.

En complément de ce qu'ont précisé les différents intervenants, notamment M. KNOCHE, je voulais dire que nous avons répondu à la demande que nous a été faite par les

pouvoirs publics, en relais de la demande des élus locaux, de réfléchir à de nouveaux axes de travail et de développement et à une nouvelle forme d'implication que nous pourrions avoir. Nous avons la conviction que pour un vrai développement, pour ce qui relève de notre implication, les projets doivent nécessairement en ce qui nous concerne, se trouver au croisement d'une part de notre savoir-faire, de nos compétences et de nos activités en général – M. KNOCHE a cité par exemple les besoins qui résultent de nos activités métallurgiques et qui reposent sur les couvercles de cuves dans les centrales, ou les besoins en tuyauterie que pourraient satisfaire des entreprises de la région – et d'autre part des projets de développement territorial. M. le Préfet l'a souligné dans son intervention : c'est d'un débat et d'une confrontation des projets des industriels d'une part et des projets de développement du territoire d'autre part, que naîtront de vrais projets de développement économique qui doivent être concrets et avoir des retombées concrètes sur le territoire. Les chantiers sur lesquels nous travaillons portent bien cette idée et cet axe du caractère concret et de son implication, pas seulement en termes d'emplois mais en termes de développement économique. Naturellement les études sont en cours et le Haut Comité les examinera lors de sa première réunion. Je voulais souligner ce point : la nécessité du croisement entre des projets et des compétences, des projets des industriels d'une part et des projets de développement des territoires d'autre part.

Georges MERCADAL.- Merci.

Jean-Luc BOUZON.- Bonsoir. Le premier élément de discussion porte sur l'accompagnement économique et je reviendrai un peu plus tard dans la soirée sur ceux qui seront les vrais décideurs. Je précise que j'interviens en tant que vice-président des élus Meusiens et Haut-Marnais opposés à l'enfouissement, en remerciant M. MERCADAL d'avoir accepté que des opposants puissent s'exprimer, y compris à la tribune.

Que l'on soit pour ou contre Bure, je crois que l'on est tous dans la même galère. Quand c'est moi qui le dis au Conseil général, on me répond que je ne crois plus à rien, mais si c'est M. le Préfet qui le dit, tout le monde considère qu'il a raison. On a un département qui est à la dérive, un département qui va mal, notre jeunesse s'en va et tout ce que l'on trouve pour nous faire croire que l'on a trouvé une solution est de nous proposer ce que tous les départements de France ont refusé malgré l'argent, que l'on l'appelle encore gentiment « laboratoire » car même le mot stockage fait peur, et pour lequel on va donc trouver un autre mot : une poubelle nucléaire. On peut être différent mais de toute façon l'heure du choix va arriver pour tout le monde et les élus, bien sûr. C'est assez extraordinaire, mais malgré tout le respect que j'ai pour lui, on voit le représentant de l'État qui botte en touche en disant : « AREVA, que proposes-tu ? », ensuite, « EDF, que proposes-tu ? » mais je rappelle que celui qui a lancé cela, c'est l'État, avec le Gouvernement de l'époque et cela continue maintenant.

Je crois que ceux qui ce soir se faisaient encore des illusions sur ce que l'État ou le Gouvernement allait apporter dans la corbeille pour avoir accepté un truc inacceptable, ne se feront plus d'illusions. Je suis frappé – mais cela ne m'étonne pas – par la pauvreté des propositions faites aujourd'hui par l'État, l'AREVA et EDF parce qu'ils n'en n'ont pas. Il leur fallait trouver deux départements qui acceptent une horreur pareille et maintenant c'est fait. Certains élus disent que l'on s'est fait rouler dans la farine, d'autre disent que vous n'en avez

pas fini avec nous et c'est mon cas. Cela me fait penser au film « La soupe aux choux ». Cela peut faire rigoler mais, moi, cela m'énerve. En gros, on a mis cela chez nous parce que l'on est moins de 200 000 habitants et on va devenir une espèce de réserve dans laquelle on viendra nous voir. On nous parle maintenant de la dernière trouvaille : le tourisme industriel ! Autrement dit, on va venir au lac du Der, on fera un petit tour par Soulaïnes, si on peut, on ira à Val-Duc, après on ira à Morvilliers et on terminera par Bure. Croyez-vous vraiment que les gens vont vouloir venir comme cela, voir un département pareil ?

Je le répète et au moins je partage cela, Bruno SIDO disait : « La Haute Marne est le château d'eau de quasiment toute la France ». Elle va être belle l'eau que l'on va laisser à la France ! Je crois que de toute façon cette question économique pourrait le projet ! Vous voyez bien que ce soir, les gens n'ont même pas osé dire ce qu'ils ont envie de dire et je ne me fais aucune illusion. On nous annonce ce soir que l'Assemblée Nationale va voter en juin 2006, la poursuite des recherches. Je me dis modestement mais avec fierté : heureusement que les opposants ont fait tout ce tintamarre. Je vous rappelle que lorsque la Commission Nationale d'Évaluation est venue annoncer son rapport – comme l'a dit un intervenant de la salle : on creuse moins qu'ailleurs mais on est champion et on a trouvé que tout va bien dans le sous-sol – ils nous ont donné le rapport en disant : c'est bon, nous donnons le feu vert, on peut enfouir. Aujourd'hui, il y a une révolte des élus ici – et ceux qui le sous-estiment ou qui le méprisent vont se brûler les doigts – il y a une révolte en montée de la population qui n'accepte pas l'enfouissement.

Tout le monde parle de ce que veut la population. Bruno SIDO a dit à l'Assemblée Nationale et au Sénat que pour qu'il y ait une acceptation de la population de Bure, il faut avoir l'accompagnement économique. « Quand est-ce donc ? », a demandé la population. Jamais et surtout pas ! Je crois que vous avez peur de la population et je profite que les deux députés soient enfin là, parce qu'autant avec Bruno SIDO, on s'accroche là-dessus, mais au moins le débat a toujours lieu et il est présent aux réunions. C'est vous qui allez être censés donner votre avis en 2006. Un de vous est le porte-parole mais il n'est pas très bavard depuis quelque temps sur Bure et un autre est dans le groupe de réflexion du Premier Ministre. J'aimerais savoir votre position parce qu'il va falloir arrêter de jouer aux savonnettes mouillées, il va quand même falloir vous positionner et la population là-dessus va être très vigilante. Je reviendrai tout à l'heure sur la question de référendum mais pour ceux qui attendaient des miracles, c'est clair, on nous a filé un cadeau empoisonné. Maintenant je ne l'avalerai pas jusqu'au bout et je le dis aux élus : chacun fera ce qu'il veut mais l'heure est à la révolte parce que l'on nous prend pour des demeurés !

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- On peut montrer les questions suivantes. Je suis obligé de prendre les questions que j'ai déjà et j'en ai pas mal, mais avant de prendre la série de questions suivantes – j'ai vu, Monsieur SIDO que vous m'avez demandé la parole –, il a été posé une question par Mme CHARLEMAGNE sur la transparence. Elle aimerait avoir un tableau. Quelqu'un veut-il répondre à Mme CHARLEMAGNE ? Je donne la parole à M. SIDO.

Bruno SIDO.- Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées ici. J'estime qu'elles sont toutes légitimes, mise à part une qui était provocatrice, comme l'a dit son auteur mais qui était d'ailleurs amusante.

Le problème qui nous est posé aujourd'hui – M. le Président de l'Andra d'ailleurs l'a bien souligné – est de faire le point : où en est-on avec cette problématique du laboratoire et quel est l'avenir ? Si l'on veut revenir très légèrement sur le passé, il est vrai que fin 1993 ou début 1994, les Conseils généraux ont été interrogés et il est vrai que le conseil général de Haute-Marne – je ne me permets pas de parler pour la Meuse – s'est prononcé favorablement pour un laboratoire. Il y a eu une période intermédiaire parce que finalement, bien que le Parlement se soit intéressé à la question, après il y a eu un vide, il faut le dire, une perte de temps anormale. Mais c'est ainsi et le laboratoire n'a véritablement démarré que 6 ou 7 ans plus tard, au niveau de la problématique sur le terrain. De toute façon et en tout état de cause, la loi donnant 15 ans pour achever les travaux et chercher, bien entendu on a déjà perdu six années qu'il va falloir rattraper. Je le dis et je le redis à l'Andra : non, le laboratoire n'est pas terminé, c'est faux ! Et les travaux ne sont pas faits. C'est évident et ce n'est pas la peine d'insister sur le problème.

Pour ce qui est de l'accompagnement économique, il y avait au moins deux laboratoires prévus mais tout s'est si bien arrangé entre les uns et les autres que finalement il n'y a eu qu'un seul. Deux GIP ont été créés autour de ce laboratoire et nous avons essayé de faire du développement économique. M. le Président de l'Andra a bien fait de rappeler que cet accompagnement financier n'était pas à l'origine fait pour cela et je vous remercie d'avoir souligné, Monsieur le Président, qu'au fond, on n'a pas trop mal utilisé l'argent. En ce qui concerne la transparence dans la Haute-Marne, nous avons toujours et intégralement rendu compte de l'utilisation de cet argent. Pour ceux qui n'ont pas le document, il est à leur disposition. Année après année, nous avons intégralement et toujours rendue publique l'utilisation de cet argent. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je vais citer quelques chiffres. C'est embêtant effectivement, Monsieur BOUZON, parce que l'argent on n'en veut pas mais quand il y en a, on l'aime bien quand même. Le grand projet de ville de Saint-Dizier, là où vous habitez Monsieur BOUZON : 5 M€.

Jean-Luc BOUZON.- Et où on ne vous voit pas souvent d'ailleurs !

Bruno SIDO.- Pour le centre nautique, le GIP en a financé 50 %. La téléphonie mobile et le haut débit, cela intéresse tout le monde, certes pas les habitants de cette ville qui l'avaient déjà, mais en milieu rural où nous sommes en train de faire avancer les choses, de faire que 96 % de la population haut-marnaise, soit le niveau national, à la fin de l'année soient éligibles au haut débit. Quand on sait que Paris c'est 100 %, la Haute-Marne est en avance sur les départements qui sont, comme on le dit trop souvent, à la dérive.

Je dois dire à ce sujet – pardonnez-moi Monsieur le Préfet et Monsieur BOUZON vous êtes encore plus coupable sur ce point – nous sommes probablement un des seuls départements en France à dire à qui veut l'entendre que l'on est à la dérive, que l'on ne sait pas où on va et qu'il n'y a rien à faire et que tout le monde s'en va. Je suis désolé mais personnellement je n'utiliserai jamais ces arguments et si précisément, en tant que président du Conseil général, je m'engage aux côtés de l'État sur cette problématique de l'Andra, des déchets nucléaires et autres industries SEVESO – puisque nous avons de l'espace, forcément

nous serons destinés à accueillir ce type d'entreprise qui réclame de l'espace et de la sécurité – c'est bel et bien pour relancer la Haute-Marne vers le haut.

Pour la téléphonie mobile et le haut débit : 1,5 M€. Je suis désolé mais c'est quelque chose que personne n'a refusé. Pour Chaumont, son développement économique et ses zones industrielles : 1,1 M€. Monsieur le Maire de Chaumont les a bien acceptés. Plus généralement, je prends les chiffres qui sont tout à fait vérifiables : 11 M€ pour les aides aux entreprises, 35 M€ pour les grands projets que nous avons, dont la téléphonie mobile et le haut débit, c'est-à-dire 60 % des fonds actuellement distribués. Je voudrais rappeler qu'en 2004, il est avéré – les chiffres sont là pour le prouver – que nous avons participé grandement à créer 128 emplois et que le résultat pour 2005 sera de 194 emplois. On me demande de rendre compte, Monsieur MERCADAL, je le fais. On me demande d'aller plus loin : le maintien de 200 emplois aujourd'hui à la FBMA, je ne veux pas dire que c'est seulement grâce au GIP, mais le GIP a mis tout seul plus que tous les autres réunis pour maintenir 200 emplois. Je ne parle pas des investissements environnementaux. Si nous n'aidions pas les fonderies aujourd'hui à résorber leurs tas de scories, à filtrer l'air, etc., ce sont des entreprises qui, éventuellement, auraient des difficultés financières et nous les aidons. Voilà ce que je voulais dire pour l'utilisation de l'argent faite par le conseil d'administration et l'assemblée générale du GIP. Nous avons essayé dans ce développement économique de favoriser et financer tout ce qui était créateur d'emplois. Je vous en ai donné les résultats.

Je voudrais dire maintenant que pour l'avenir, il ne faut pas rêver. J'ai bien conscience comme tous les Haut-Marnais, vous toutes et vous tous ici, qu'il y a un problème d'acceptabilité sociale. Et d'ailleurs, Monsieur BOUZON, quand on parle de voter une loi, trop de monde fait cette erreur, et je peux le dire en tant que sénateur : c'est le Parlement qui vote la loi et non pas seulement l'Assemblée Nationale. Je voulais dire par là que le Sénat participera également au débat et je prends donc mes responsabilités sans me cacher derrière mon petit doigt. Cette acceptabilité – et je l'ai dit à la tribune du Sénat – passe éventuellement par le développement économique et par l'emploi, parce que, Monsieur BOUZON, depuis que nous avons été élus, nous avons été quelques-uns, trop peu nombreux d'ailleurs, à assister à toutes les réunions. Je ne peux pas ne pas citer M. ALLEMEERSCH qui est ici présent et qui a assisté à toutes les réunions. Les gens disent qu'ils ne connaissent pas très bien le sujet, bien entendu c'est compliqué. Mais si cela peut nous amener, dans le cadre d'une sécurité complète et entière – cela va sans dire mais cela va encore mieux en le disant et j'ajoute même sécurité déclarée par une équipe internationale – si dans ce contexte, c'est créateur d'emplois, alors il faut examiner la chose de près. Voilà ce que nous disons depuis 1994 !

Je voudrais dire et je le répéterai, Monsieur le Président, à Nancy lors de la prochaine réunion : ce développement économique que j'appelle de tous mes vœux, doit être local. Par « local », j'entends les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, bien entendu. Je ne conçois pas du tout l'acceptabilité du laboratoire si le développement économique attendu par tout le monde se situe à Metz, Nancy ou Dijon. C'est bel et bien autour de Joinville, de Saint-Dizier, pour ce qui nous concerne, et localement dans le canton également – il ne faut pas l'oublier – qui accepte puisque les conseils municipaux se sont prononcés, que le développement économique doit se passer pour la Haute-Marne, et autour de Bar-le-Duc pour la Meuse. Effectivement, la loi n'avait pas prévu un développement économique. Je me souviens très bien qu'en tant que Président du Conseil général élu en 1998,

je suis allé rencontrer le président d'EDF, M. ROUSSELY, en 1999 pour lui dire qu'il ne pourrait rien se passer s'il n'y avait pas de développement économique, de création d'emplois. En 1999 ! Cela pour vous dire, Monsieur le représentant d'AREVA, que ce n'est peut-être pas en cinq semaines ou en cinq mois que l'on crée des emplois. Cela fait 7 ans que j'ai été voir le Président d'EDF, et EDF produit quand même l'essentiel des déchets, par conséquent ce n'est pas une nouveauté. Naturellement, le président d'EDF a bien compris, bien entendu, mais certainement occupé par d'autres soucis, mon intervention n'a pas été suivie d'effet. Je ne me suis pas tracassé outre mesure et finalement j'ai continué à prendre mon bâton de pèlerin et à aller voir les uns et les autres.

Il faut le dire, c'est après de multiples interventions et peut-être seulement après avoir été élu en tant que « grand élu national » comme on dit – sénateur – que l'on commence à écouter les gens alors que l'on ne les écoute pas avant d'être parlementaire. C'est Patrick DEVEDJIAN, tout simplement, qui a bien compris le sujet et qui m'a dit effectivement, je reprends son expression : « *Sur le front des Haut-Marnais, il n'y a pas marqué C.O.N.* ». Voilà au moins un ministre qui avait compris qu'il y a certes un accompagnement financier nécessaire, comme tout projet industriel qui distribue de la taxe professionnelle, mais il y a aussi un développement économique parce que, par exemple, une centrale nucléaire crée non seulement de la taxe professionnelle mais également des centaines d'emplois. Telle a été ma démarche et je pense qu'au-delà des 40 000 – bientôt – signataires que je respecte infiniment et parfaitement, je crois que...

Jean-Luc BOUZON.- Vous n'avez pas le choix !

Buno SIDO.- Que j'ai le choix ou pas, je le respecte parfaitement et je vous l'ai déjà dit, Monsieur BOUZON. Ceci étant dit, la Haute-Marne et la Meuse sont en face de leur avenir. Effectivement, si on ne veut rien, il ne se passera rien ! Mais dans le cadre que j'ai bien défini pour ce qui me concerne, c'est-à-dire la sécurité absolue bien définie par des équipes internationales, même si on aurait préféré naturellement avoir d'autres activités économiques plus propres ou moins gardées sous le boisseau d'Hiroshima ou de Tchernobyl bien entendu, si l'on sait saisir notre chance et si l'on veut vraiment y aller, je pense que cela peut être une chance de développement pour la Haute-Marne. Tel est mon mobile personnel mais pas plus qu'un autre, je n'ai envie de coucher – pardonnez-moi l'expression – avec des déchets nucléaires dans mon lit. Ce n'est pas que je les aime, personne ne les aime mais, après tout, nous les avons créés et – on ne reviendra pas sur les techniques – de toute façon il faut en faire quelque chose aujourd'hui. Si on est sûr de tous les « si », alors essayons de faire de quelque chose d'imparable, un bien pour nos régions, dans la mesure où c'est possible.

C'est ce que j'ai essayé de faire jusqu'ici en tant que président du Conseil général : vérifier déjà que scientifiquement tout était bien suivi, réclamer une poursuite des recherches puisque nous avons vu ensemble qu'il y avait déjà dès le départ 6 ans perdus, et tout le monde semble être d'accord aujourd'hui pour considérer qu'il faut poursuivre les recherches encore une bonne dizaine d'années. Sans revenir sur tout ce qui a déjà été dit à Saint-Dizier, je voudrais simplement dire que si l'on veut bien être de bonne foi, si on n'a pas d'autres motifs inavoués mais fort respectables certainement, je n'en doute pas, il faut aller de l'avant sur ce sujet avec beaucoup de précaution mais avec beaucoup de fermeté. Je crois que les Haut-Marnais attendent de l'emploi, un rebondissement économique de notre département et c'est un

moyen que nous devons prendre et une chance que nous pouvons saisir tous ensemble. C'est ce que je crois et ce que croit la grande majorité du conseil général, je voulais le dire ici. Nous en discutons tout à fait sérieusement et régulièrement avec M. BOUZON et d'autres au conseil général, c'est-à-dire globalement tous les trimestres, et jusqu'ici, le conseil général n'a pas émis un autre avis sur le fond du problème. En tout cas, je ne l'ai pas senti. Je sais que M. BOUZON pense le contraire mais qu'il nous le prouve quand il le dit. Nous en discutons très sérieusement et je crois que l'avenir est à ceux qui savent le saisir.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Monsieur SIDO, gardez le micro encore quelques instants, s'il vous plaît parce que les questions me parviennent et il faut leur répondre, notamment aux personnes qui disent que l'on n'a pas répondu à la question qu'ils ont posé précédemment. Mme CHARLEMAGNE souhaite avoir une réponse à ses questions sur l'aide à la mise aux normes de la déchetterie et Mme LIZAMBERT souhaite une réponse à la question concernant le lancement d'une étude d'impact économique. Je pense qu'il s'agit un peu de ce que M. le Préfet a évoqué précédemment : une étude de développement économique beaucoup plus que d'impact. Voulez-vous répondre à ces deux questions ?

Bruno SIDO.- Pour répondre à Mme CHARLEMAGNE sur la première question, je n'y suis pas du tout opposé, à partir du moment où le département s'est bien organisé mais cela relève d'un débat plus local. Je ne suis pas du tout défavorable et pourquoi pas, dans la mesure où la Haute-Marne est bien organisée, avec un bon syndicat. Mais c'est un problème qui concerne les SMICTOM et à partir du moment où la chose est bien organisée, pourquoi pas ? Bien entendu, le GIP a vocation à protéger l'environnement et les 8 € par habitant peuvent tout à fait être soumis au conseil d'administration et à l'assemblée générale du GIP puisque ce n'est pas dans notre programme. La réponse est : « oui, pourquoi pas ? »

La deuxième question rejoint tout à fait les propos de M. le Préfet. Non pas que je me méfie des grandes études, des grands audits mais chacun a été de son étude – je salue le président de la CCI qui a réfléchi sur cette question – et nous-mêmes au niveau du département avons réfléchi à la question avec nos assises du développement et on peut effectivement relancer un audit sur la question. Au-delà des audits et des grandes études, je voudrais dire à cette assemblée ce que je vois de temps en temps quand je circule en France, invité par des grands acteurs comme AREVA et EDF.

EDF m'a invité à visiter les centrales hydrauliques de la vallée de la Durance parce que j'étais rapporteur de la loi sur l'eau qui comporte beaucoup de problèmes sur l'hydroélectricité. J'ai pu constater, après avoir survolé toute une journée en hélicoptère – on a fait une dizaine de centrales – que finalement quand l'État veut quelque chose sur un grand bassin, il peut le faire. Il a fait dans la vallée de la Durance, avec tous les acteurs locaux, un aménagement tout à fait conséquent, voire même colossal, qui encore aujourd'hui profite à tous les acteurs et tous les habitants puisqu'il y a de l'hydroélectricité, donc de la taxe professionnelle distribuée, il n'y a plus d'inondations, etc. Donc, quand l'État veut, il peut.

Deuxième exemple, AREVA m'avait invité pour visiter MARCOULE, que je recommande d'ailleurs à tout un chacun de le visiter. J'en suis reparti avec la certitude que là encore, quand il y a un grand projet industriel d'État, on peut faire des choses. MARCOULE

c'était 200 à 300 hectares de vigne de mauvaise qualité dans les années 50. Il n'y avait rien, pas de disposition particulière pour faire du nucléaire de très haut niveau. Aujourd'hui, c'est près de 10 000 emplois de très haut niveau sur ces 300 hectares de vigne qui ne valaient rien et qui valent beaucoup aujourd'hui.

Si l'on avait fait une étude dans les années 50 pour dire : « Que peut-on faire à La Hague ? », le résultat aurait été : « Du mouton probablement ». Si l'on avait fait une étude pour savoir ce que l'on peut faire à MARCOULE, le résultat aurait été de replanter de nouveaux cépages, probablement. Quant à la vallée de la Durance, on aurait certainement interdit de construire dans toute la vallée. Il faut une volonté politique de développement et si l'État ne l'a pas, en tant que locaux, nous ne pourrions pas l'imposer – quand je dis l'État, c'est avec les élus bien entendu – et il ne se passera rien. Si la population ne voit rien venir – il ne suffit pas de refaire les bordures de trottoir dans le canton de Poissons, il faut le faire mais c'est insuffisant – alors à la fin des fins, elle ne voudra plus rien entendre et plus rien savoir et enverra balader le projet. De mon point de vue, c'est très clair. Il faut donc que l'État se saisisse de la question et il n'est peut-être pas nécessaire de dépenser encore 500 000 € dans une grande étude. S'il faut le faire, à la limite ce n'est pas grave, mais pour l'avenir de la Haute-Marne, je crois qu'il ne faut vraiment pas avoir peur, Monsieur le Président, de dire à l'État et à ses grandes entreprises CEA, EDF, Andra qui a des possibilités aussi, et d'autres encore de s'engager à fond dans le projet. En 1998, quand j'étais allé voir M. ROUSSELY, on s'est dit : « Mais qu'est-ce que c'est que ce petit président de conseil général qui ne compte pas ? ». Je suis désolé mais je suis toujours là et M. ROUSSELY ne l'est plus. On a changé de président d'EDF et je suis devenu sénateur. On m'écoute un peu plus, mais si c'est pour m'écouter aussi poliment qu'il y a 7 ou 8 ans, on court à la catastrophe pour le projet. Il faut que l'État, ses grandes entreprises et le Parlement saisissent à bras-le-corps cette question qui, d'ailleurs, aurait pu être réglée depuis longtemps.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Sur les questions qui viennent jusqu'à la dixième, je pense que tout ce qui vient d'être dit apporte une réponse. Il reste une question : « Pourquoi un seul laboratoire ? » Cette question a déjà été posée à plusieurs reprises, aussi bien à Bar-le-Duc, qu'à Saint-Dizier et à Paris. La réponse que nous avons entendue notamment par Mme FOUQUET – si le ministère de l'Industrie présent considère que je traduis mal sa réponse, il le dira – a été à plusieurs reprises que la question de savoir s'il faut rechercher un deuxième laboratoire de manière à ce qu'il puisse y avoir une comparaison ou un choix, comme l'ont demandé très fréquemment les gens qui posaient la question, tel que M. THIL dans la question numéro 9, fera partie du débat de la loi de 2006 au Parlement. Ceci a été dit de la manière la plus claire.

Si on veut bien arriver à la question 11 posée encore par M. THIL, je ne vous donne pas la parole à nouveau, si vous le voulez bien, car on comprend complètement votre question et cela m'étonnerait beaucoup que M. BOUZON à un moment ou à un autre n'en parle pas.

Jean-Luc BOUZON.- Je ne vais pas me gêner !

Georges MERCADAL.- Vous n'avez pas à vous gêner, donc on va attendre que M. BOUZON relance la question là-dessus. Si vous le voulez bien, je vais essayer de concentrer le débat sur la question des impacts économiques de manière à ce que, si possible, on progresse et j'insiste beaucoup auprès d'une assistance qui peut-être n'était pas à Saint-Dizier ou à Bar-le-Duc : ce n'est pas pour escamoter toutes les voix qui ont envie de dire qu'elles refusent ou qu'elles ne veulent pas du laboratoire, à travers des questions diverses et variées, mais parce que nous les avons déjà entendues et notées et quelques personnes que je vois dans la salle peuvent en témoigner.

Question numéro 12 de Mme SICRET : « L'argent distribué pour du développement économique ou de l'accompagnement économique protégera-t-il demain de la dissémination de la radioactivité ? »

Vous pouvez reposer la question, mais vous venez d'entendre M. SIDO. Il a dit qu'il met la sécurité en priorité n° 1. Cela a été dit et redit à Bar-le-Duc, à Saint-Dizier et à Paris. Posez votre question, Madame, si vous le souhaitez.

Virginie SICRET.- Ma question n'était pas tout à fait formulée comme cela. En quoi l'argent distribué en amont de ce projet protège-t-il des conséquences sanitaires pour la population ? C'était plus précis.

G. MERCADAL.- Voulez-vous enchaîner sur votre autre question ?

Virginie SICRET.- Tout à fait. Je voudrais faire un petit rappel historique de l'enfouissement puisque j'avais remis en cause ce que disait Mme BOSQUET à Saint-Dizier le 13 septembre, et M. SORIN, président de l'Association Française pour l'Énergie Nucléaire qui parlait de 15 ans de recherches, alors que les premiers capteurs ont été posés en novembre 2004 et les premiers résultats ont été publiés en juin 2005, donc six mois après ! On ne peut pas parler de 15 ans de recherches. Cela fait 30 ans que cela dure ! Depuis 1979, le lobby nucléaire cherche à caser ses déchets nucléaires, après en avoir largué une partie dans les océans, et a mis en place un projet d'enfouissement qui a voulu s'installer dans quatre départements en 1987, sans préparation, sans consultation des populations, sans information et sans argent. Résultat, cela a capoté. Cela n'a pas été accepté, les gens se sont révoltés et au terme de trois ans, un moratoire a été décidé par M. Michel ROCARD. Suite à cet échec dans quatre autres départements, l'Andra a commandé une étude à une société américaine de conseil pour savoir quelles sont les conditions qui peuvent faciliter l'acceptabilité sociale d'un tel projet. Le résultat de l'étude était de choisir une région à faible population et prévoir de l'argent en amont du projet pour faciliter la décision et l'information des élus. Suite à cela, nous avons eu la loi Bataille de 1991. C'était l'histoire de l'enfouissement qui date de 30 ans et on n'en est qu'à une étape.

Et je termine en m'adressant aux décideurs de EDF, AREVA et de l'Andra, ma question n° 13 est : « Est-ce que notre génération peut se permettre d'empoisonner le sous-sol d'une immense région comme le bassin parisien pour des centaines de milliers d'années, et non pas des siècles ? Est-ce qu'une génération peut se permettre un tel acte au nom du profit de quelques individus ou de quelques sociétés de notre époque ? En corollaire, les décideurs dont je viens de parler, ont-ils une conscience ?

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Madame, je considère si vous voulez bien, que même si votre propos est interrogatif, en fait vous venez de faire une déclaration, forte d'ailleurs. Je pense que vous pouvez considérer avec respect que tout le monde estime avoir une conscience mais c'est un détail. Vous nous dites effectivement en filigrane que l'argent distribué ne peut servir à protéger de la dissémination de la radioactivité et vous nous dites qu'à votre avis une génération n'a pas le droit d'enfouir des déchets. C'est une déclaration que j'accepte, que je considère avoir déjà été faite à d'autres reprises, et que j'enregistre. Je ne pense pas que ce soit une question si vous voulez bien le considérer comme cela mais votre déclaration et votre point de vue sont bien actés. Merci.

Virginie SICRET.- Ceci dit, je pense que la formule d'accompagnement économique concernant tout cet argent est tout-à-fait dans le sujet. L'argument du représentant d'AREVA était qu'il est normal qu'un accompagnement économique se fasse pour un projet industriel. Il y a de l'argent parce que c'est normal, c'est normal parce que c'est normal.

Jean-Luc BOUZON.- Pour rebondir, je me permets d'intervenir parce que c'est une question qui revient très souvent lorsque l'on fait signer la pétition en Haute-Marne que nous transmettrons. Les gens n'ont pas la mémoire courte et en tout cas les gens se rappellent des événements. Hier, on était encore dans l'Andelot (?), quelques-uns – pas une majorité mais cela revient souvent, au moins une fois par commune – nous ont dit qu'à Mururoa aussi, on nous a dit que les gens ne risquaient rien. Aujourd'hui, regardez ce qui se passe, l'État est traîné devant les tribunaux par les mêmes salariés et il est condamné. Pour Tchernobyl aussi, on nous a promis que le nuage s'était arrêté à Strasbourg, ou à la frontière allemande. Il faut arrêter de mentir ! À tort ou à raison dans le débat réel, à part M. SIDO, personne n'aborde la question du risque. Il y a quand même un risque dans le sol de notre département à accueillir les déchets les plus dangereux au monde. Arrêtez de cacher cela ! Il y a un vrai risque ! Je ne suis ni scientifique, ni expert mais je crois que les Haut-Marnais sont des gens de bon sens et c'est une question qui revient souvent !

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Que la radioactivité présente un danger, c'est une telle évidence que je crois que ce serait vraiment perdre son temps que d'y insister. Vous verrez dans les comptes rendus, que nous avons eu une réflexion qui a été très approfondie le 1^{er} octobre sur ce sujet : à partir des dangers, comment on essaye de se protéger et comment cela arrive aux risques ? Le 22 octobre – vous le verrez dans les comptes rendus dans une semaine ou 15 jours – une personne a demandé : « Comment les scientifiques peuvent-ils être sûrs ? » Bien entendu, toute la question est là. Vos politiques viennent de vous dire que la question de la sûreté absolument réglée – M. SIDO a ajouté cénacles internationaux – c'est ce qu'il faut vraisemblablement voir dans la gouvernance. On ne peut bien entendu, me semble-t-il à ce que j'entends, parler ici de développement économique que si tout le monde est bien d'accord que c'est une question qui ne se pose qu'après avoir réglé le préalable de la sécurité. Je vois des signes d'assentiment du côté des responsables.

Je vous propose que nous raisonnions dans ces conditions. Qu'il faille voir pendant les 10 années qui viennent – parce que l'on a dit qu'il ne peut pas se prendre de décision avant 10 ans de toute manière – comment il faut gouverner le processus pour acquérir cette assurance que la sécurité est absolument réalisée – on ne peut pas biaiser avec cela et vous le voyez bien, je dis et répète ce que j'ai entendu : il faut encore 10 ans au moins pour cela – avant de définir la gouvernance pour ce processus, c'est absolument essentiel. Réfléchissez-y, faites des propositions car il est important d'avancer là-dessus. Si vous le voulez bien, acceptez ce soir que nous ne réfléchissions sur des questions économiques et sociales qui, bien entendu, ne viennent qu'en deuxième point, et même si l'avenir du département est fondamental, il ne peut être assuré par des activités que dès lors que la sécurité a été absolument assurée.

On enchaîne avec les questions et donc, je vais privilégier celles qui portent sur le sujet de ce soir, si vous le voulez bien mais dans les conditions que je viens d'énoncer. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit et ce que je ne pense absolument pas. Monsieur BOUSSEL, pouvez-vous nous parler de vos deux questions, s'il vous plaît ?

M. BOUSSEL.- Je pense qu'au niveau des GIP, les maires de la zone de proximité ne sont pas assez représentés. Nous sommes à peu près une vingtaine de personnes, 18 maires sont présents, et nous n'avons que 2 voix. Nous sommes sous représentés.

Georges MERCADAL.- Voilà une question très précise à laquelle je vais vous demander de répondre dans un petit moment, mais M. FERNBACH a une question qui n'est pas loin de celle-là.

Jacky BOUSSEL.- Je ne pose pas ma deuxième question ?

Georges MERCADAL.- Pardonnez-moi, je pensais que vous alliez enchaîner. Posez votre deuxième question, bien entendu.

Jacky BOUSSEL.- Aujourd'hui, le laboratoire est à Bure dans la zone de proximité de 10 kilomètres mais si la zone de transposition pénètre davantage sur le territoire meusien, la zone de proximité sera-t-elle étendue ? Est-ce que le projet s'appellera toujours Meuse/Haute-Marne ?

Georges MERCADAL.- On va vous répondre. Monsieur FERNBACH, on vous écoute.

Robert FERNBACH.- Avec M. BOUSSEL, nous ne sommes pas concernés mais c'est vrai que j'ai un peu le même style de question. Je voudrais parler justement de la zone de proximité. Actuellement, les fonds d'accompagnement, c'est-à-dire 20 % des sommes allouées au niveau du département, sont consacrés pour le développement local des zones de proximité, les communes situées dans un périmètre de 10 km autour du laboratoire de Bure. Si dans l'évolution, le Parlement décide d'étendre les recherches pour les années à venir dans la zone de transposition qui représente 200 km², est-ce que cette zone de proximité va être étendue ? D'autre part, dans cette perspective de poursuite des recherches, aura-t-on toujours cette notion de GIP et donc de zone de proximité ?

Comme le disait M. le Préfet, actuellement des réflexions ont été menées en haut lieu, au niveau de la Préfecture et des présidents des Conseils généraux, pour la poursuite de l'accompagnement et du développement local. Et je crains qu'en fait les élus de proximité dans ces concertations n'aient été savamment ignorés. Je voudrais rappeler que dans cette zone de proximité, les personnes qui travaillent au laboratoire habitent dans nos communes. Ce sont des problèmes quotidiens et pour favoriser leur accueil, je pense que ces zones de proximité ne devraient pas être oubliées dans le travail au développement, dans le cadre des travaux en cours et des études à venir.

Georges MERCADAL.- Merci. Est-ce que vous voulez bien que l'on réponde sur les questions n° 14 et n° 16 qui constituent un ensemble ? Qui veut répondre ?

Bruno SIDO.- La question sur cette zone est parfaitement justifiée. Il faut toujours revenir aux fondamentaux. Souvenez-vous, en 1994, cinq cantons étaient concernés en Haute-Marne, et deux dans la Meuse. Nous sommes toujours dans ce cadre-là, à savoir que les zones concernées sont là. La zone de transposition – je crois qu'on l'appelle comme cela – fait 200 km², c'est-à-dire que si mon petit calcul de tête est fait, un carré de 14 km de côté. Par conséquent, on voit bien que même à 14 km de Bure vers le nord, nous sommes encore dans les cantons concernés et de mon point de vue, il va de soi, Messieurs BOUSSEL et FERNBACH, que nous restons concernés. Mais au-delà de ces sept cantons, que l'enfouissement, le stockage ultérieur éventuel soit à 50 mètres, 400 mètres ou 10 km de la limite Meuse/Haute-Marne, cela ne change rien au problème. À vrai dire – et cela rejoindra probablement la question que va poser M. BOUZON : « Qui doit être interrogé sur le problème pour l'acceptabilité ? » – on voit bien que finalement, de proche en proche, il va falloir interroger beaucoup de monde. Pour répondre très précisément à la question, de mon point de vue, bien entendu, la Haute-Marne intégralement, le canton de Poissons et les quatre autres cantons restent dans la zone concernée.

Georges MERCADAL.- Monsieur GONNOT, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Jean-Luc BOUZON.- S'il y avait enfouissement, est-ce que ce serait dans les puits actuels ou faut-il creuser d'autres puits ?

Georges MERCADAL.- Ceci a été dit à Bar-le-Duc et à Saint-Dizier, Monsieur BOUZON, il faut creuser d'autres puits. Le représentant de la commission nationale d'évaluation a été très clair là-dessus.

M. GONNOT.- Monsieur le Président, c'est vrai que c'est un peu compliqué mais il faut rappeler un peu les choses. Qu'est-ce que la zone de proximité ? Elle a été définie par l'article 12 de la loi de 1991 qui disait dans l'alinéa 2 de cet article, que les organismes de coopération intercommunale et les communes dont une partie du territoire ou le territoire est située dans un périmètre de 10 km à partir du laboratoire, pouvaient adhérer de plein droit au GIP. Il fallait lui donner un nom, c'est devenu la zone de proximité et elle est définie – comme le rappelait précédemment le Président SIDO – par trois cantons dans la Meuse et un canton dans la Haute-Marne.

Qu'est-ce que la zone de transposition ? L'Andra a appelé « zone de transposition » une superficie dans laquelle elle a constaté que la roche avait les mêmes propriétés *a priori* que là où elle a fait ses expérimentations sur Bure. Cela veut dire, pour répondre à la question de M. BOUZON qui est une bonne question, que si on devait dans 10 ou 20 ans passer à autre chose que la recherche, c'est-à-dire passer à un centre de stockage, il n'aurait pas lieu sur le site actuel du laboratoire de recherches qui a été conçu comme un lieu de recherches et pas comme un lieu de stockage. Il est trop petit, trop étroit, tout a été fait pour que cela ne soit jamais un centre de stockage mais bien un lieu de recherches. Si un jour il devait y avoir un projet, constate l'Andra au niveau géologique – tout cela devra être confirmé par des experts – il pourrait se situer dans cette zone dite de transposition. Mais c'est quelque chose qui ne veut rien dire, simplement si on passait à la phase industrielle, il faudrait trouver dans ce secteur un autre site pour éventuellement proposer, avec l'acceptation des populations, un centre de stockage. Ce qui veut dire – nous parlons d'une deuxième période – qu'effectivement pourrait se poser la définition d'une zone de proximité qui serait bien sûr différente puisque les 10 km – si on retenait ce critère – ne seraient pas les mêmes à partir du centre industriel de stockage. Aujourd'hui, le problème ne se pose pas.

La question que le Parlement va devoir trancher, c'est : « Est-ce que l'on maintient les GIP ou pas ? Comment définit-on leur fonctionnement ? Il reviendra à la loi, et par voie de décret, au ministère d'en décider, en liaison avec les collectivités bien évidemment. Faut-il maintenir la zone de proximité ? Il reviendra au Parlement de le dire. Je ne vois pas comment, le Parlement – et je le dis en n'étant ni Meusien, ni Haut-Marnais – pourrait attacher moins d'intérêt qu'il ne l'a fait il y a 15 ans, à cette zone qui se trouve à côté du centre de recherche. Il va falloir maintenir la zone de proximité. « Sera-t-elle la même ? », demande le Président FERNBACH ; il reviendra au Parlement de le dire. Je pense que c'est un peu un appel que l'on peut lancer ici : il est important de connaître la demande, le souhait de ceux qui aujourd'hui sont dans la zone de proximité, voire ceux qui n'y sont pas, pour dire s'ils souhaitent y rester et ce qu'ils attendent ou ce qu'ils pourraient attendre si le Parlement décidait la poursuite des recherches.

Enfin, on a parlé de zone de proximité et de zone de transposition, il faut aussi à mon avis introduire une autre notion qui est celle de bassin de développement économique, sachant que les projets que le Gouvernement pourrait demander aux producteurs de mener, en liaison avec les collectivités territoriales, pourraient bien sûr se situer à la fois dans cette zone de proximité, mais peut-être un peu au-delà pour des raisons techniques ou autres. Là on part sur une troisième notion qui pourrait être celle d'un bassin de développement économique, mais ceci n'est qu'une hypothèse sur laquelle le Parlement devra sans doute délibérer.

Georges MERCADAL.- Avant que vous ne lâchiez le micro, M. BOUSSEL avait une question précise et souhaite au sein du GIP, un comité composé de maires de la zone de proximité. Monsieur SIDO, voulez-vous répondre ? Je suis navré, vous êtes très sollicité.

Bruno SIDO.- Je dois dire que l'assemblée générale est essentiellement composée de maires, une vingtaine de maires dont tous les maires du canton de Poissons. On ne l'a pas dit, mais on pourrait le dire, je crois les maires sont très largement entendus et écoutés. On peut avoir peur que les maires n'existent plus un jour mais je ne pense pas que ce soit l'objectif, tant il est vrai que la vraie discussion – pas sous forme de référendum certes – comme j'ai eu

l'occasion de le dire, a eu lieu sur le terrain d'une façon tout à fait démocratique et on ne le rappellera jamais assez aux uns et aux autres : quand on parle dans le conseil municipal d'un village de 50 habitants, on s'adresse à toutes les familles du village. Cela a bien été le cas à Saudron, à Bure ou à Poissons qui compte 700 habitants, cela se discute partout. Et on ne peut pas oublier les maires, on ne peut pas oublier la population qui est dans cette zone de proximité dont je ne veux pas dire que les craintes sont infondées, mais je ne pense pas que les pouvoirs publics puissent oublier à un moment ou à un autre ces communes et ces habitants qui il est vrai, ont pris leurs responsabilités le moment venu et il faut savoir avoir de la reconnaissance pour cette population.

Georges MERCADAL.- Une personne a demandé la parole. Présentez-vous, s'il vous plaît.

M. ALLEMEERSCH.- Merci, Monsieur MERCADAL. Je suis conseiller général du canton de Poissons et maire de la commune de Cirfontaines-en-Ornois. Je pense qu'à l'heure du débat, il était important que j'intervienne pour expliquer quelques vérités et un peu « remettre les pendules à l'heure ». Je parlerai en mon nom personnel et au nom de tous les maires de mon canton qui sont ici présents et de tous ceux qui ont accepté en 1994 la mise en place de ce laboratoire. À l'époque, en 1994, et il faut que tous ceux et toutes celles qui sont ici dans la salle le comprennent, il n'était pas question d'argent, on n'a jamais entendu parler de millions de francs ou d'euros. On ne parlait pas d'argent à l'époque quand à travers nos conseils municipaux, on a accepté la mise en place du laboratoire.

La première de nos réflexions a été – et j'aurais voulu que l'on en parle ce soir – de penser aux générations futures, c'est-à-dire penser à nos enfants et à nos petits-enfants parce que le monopole du cœur n'appartient pas qu'à ceux qui sont opposés au laboratoire. Nous aussi, on a des familles, nous aussi, on a vécu des drames dans nos familles avec les cancers et autres. Je pense qu'à ce titre je n'ai aucune leçon à recevoir de personne et je voudrais qu'ici, ce soir, solennellement vous compreniez aussi, notamment ceux qui ne sont pas d'accord avec ce laboratoire, la position d'un élu comme les maires de mon canton et moi-même. Combien de fois ai-je discuté avec M. BOUZON, le monopole de la raison n'appartient pas aux mêmes, comme le monopole du cœur ! Chacun a le droit de penser à ses enfants et à ses petits-enfants et c'est dans cette optique qu'à l'époque, nous avons accepté la mise en place de ce laboratoire. Bien entendu, le développement économique est venu par la suite et je regrette de le dire, mais ce qui compte d'une façon importante c'est que lorsque l'on a mis en place la construction de l'Airbus A 380 à Toulouse, avec les milliers d'emplois que cela a concerné et la taxe professionnelle que cela génère dans toute cette région, je ne vois pas pourquoi ici, dans ces départements de Haute-Marne et de Meuse, pour quelle raison le jour où on aurait une activité économique importante qui pourrait être générée par ce laboratoire, on ne percevrait pas de retombées économiques également. C'est inadmissible de ne pas l'accepter !

Pour ce qui est des villages et des travaux effectués en matière de développement économique dans mon canton, je voulais quand même signaler que j'ai trop entendu parler de bordures de trottoirs ce soir, cela commençait à me taper dans les oreilles ! Je vous invite à venir dans mon canton et vous verrez que les bordures de trottoirs on ne les a pas changées. Ce qu'on a investi – et je voudrais le dire ce soir – c'est visible par tous. Lorsque l'on investit dans trois groupes scolaires dans un canton, quand on investit dans le logement, dans le

développement économique, il y a quand même six artisans qui se sont installés dans le canton de Poissons. Une entreprise s'est installée dans ma commune avec des ingénieurs. Tout ceci a créé de l'emploi et de l'activité économique. Aujourd'hui, dans les deux groupes scolaires à la rentrée de septembre, 20 enfants supplémentaires ont été scolarisés. Je voudrais également le souligner pour ceux qui sont inquiets quant à la population qui s'en irait ou la transformation de certains produits dans la zone d'AOC et autres : le brie de Meaux à Biencourt-sur-Orge est un des meilleurs de France, et depuis 10 ans que le laboratoire a été installé – à l'époque on nous avait dit que la fromagerie allait fermer – je dois dire que le brie de Meaux se vend de plus en plus et il est de plus en plus attractif sur le marché.

Dans nos cantons, on ne l'a pas souligné, l'aire de loisirs de Thonnance-les-Moulins/Noncourt représente 22 000 ou 23 000 nuitées cette année avec des gens qui viennent de toute l'Europe en vacances. On nous a dit : « Vous allez fermer l'aire de loisirs ! C'est fini car plus personne ne viendra dans votre canton. ». Cela a démarré progressivement et aujourd'hui, c'est 23 000 nuitées. Dans ma commune, un investissement considérable est effectif à partir d'un gîte rural important en place depuis en un an. Nous avons des gens qui viennent en vacances de toute la France et d'Europe. Il est venu des couples du Luxembourg et de Belgique. Deux maisons ont été vendues dans ma commune en un an. Un Hollandais et un Belge sont venus habiter Cirfontaines-en-Ornois !

Beaucoup de familles viennent d'investir le village parce que les écoles primaires mises à disposition sont très importantes pour les familles. Le cadre de vie que l'on met en place dans nos communes et qui permet un certain bien-être, ce n'est pas négligeable en ce moment ! Il vaut peut-être mieux vivre dans le canton de Poissons que dans certains endroits en France aujourd'hui. Il faut comprendre que pour la population, au niveau du cadre de vie, au niveau de la sécurité, au niveau simplement du bien vivre, on a des atouts considérables dans notre département. Je ne vois pas pourquoi on aurait à rougir de tout ce qui a été fait, non seulement dans le département, comme l'a expliqué le Président tout à l'heure, mais aussi dans la zone proche. Rassurez-vous le canton de Poissons a gagné en habitants, malgré tout ce que M. BOUZON pourrait nous dire et je dirais que l'avenir n'appartient qu'aux audacieux, tout simplement.

(Applaudissements et huées dans la salle)

Cela vous ennuie, mais tant pis !

Georges MERCADAL.- Je vous en prie ! Personne n'a été hué jusqu'à présent et je suis étonné que vous vous livriez à cela. Dans un débat, toutes les opinions sont respectables dès lors qu'elles sont dites avec conviction. Celle-ci m'apparaissait l'être aussi.

On passe justement aux deux questions n° 17 et n° 20 sur la démographie, celles de M. ECOSSE et celle de M. GERARD.

Mesdames et Messieurs, on m'envoie à l'avance la liste des questions et j'en ai 40. Il faut que nous accélérions, je vais donc donner la priorité à toutes les questions qui portent sur le sujet du débat. Il y en a de plus en plus et je remercie l'assistance de se focaliser sur le

sujet. Je demande qu'à chaque fois les réponses soient aussi rapides que possible de manière à ce que nous puissions couvrir la totalité du sujet.

Monsieur ECOSSE, vous avez la parole.

M. ECOSSE.- On parle de beaucoup de l'avenir du département de la Haute-Marne et si jamais ce centre de stockage, cette poubelle nucléaire est décidée, pensez-vous honnêtement que l'essor démographique dont nous a parlé M. le Préfet, va se faire dans ce beau département ? J'ai un doute.

Georges MERCADAL.- Monsieur le Préfet ?

Claude VALLEIX.- On peut toujours douter. Dès qu'on parle de l'avenir, rien n'est sûr, mais le pire non plus n'est pas sûr. L'ambition que l'on peut nourrir avec les ressources qui vont être produites et qui vont être sur une durée longue – je l'ai indiqué tout à l'heure – est que l'on va améliorer considérablement l'attractivité du territoire. Si on améliore l'attractivité du territoire, on fixe la part de la population qui nous quitte aujourd'hui – c'est une réalité – et on va encourager une immigration qui va rendre les soldes démographiques positifs. Si – vous me direz qu'il y a beaucoup de « si » mais il en découle ainsi pour l'avenir – les projets industriels que l'on attend beaucoup de la part des producteurs d'énergie se réalisent, on va créer un phénomène cumulatif qui va contribuer, lui aussi, à l'attractivité du territoire et c'est toute la machine qui se remet en route. Si on n'a pas cette ambition, il ne faut rien faire !

Georges MERCADAL.- Voulez-vous garder le micro et répondre à M. GERARD qui va formuler sa question ?

André GERARD.- Compte tenu de la faible démographie de notre canton, bien sûr, il est très difficile pour nous d'investir dans des projets économiques car nous n'avons pas beaucoup de poids. Nous aurions aimé entendre l'État et les investisseurs qui ont parlé tout à l'heure s'engager un peu plus dans le sens d'une aide pour nous aider à monter quelque chose. L'État pourrait peut-être user de son influence dans ce domaine en incitant des industriels à venir chez nous, par exemple.

Jean-Luc BOUZON.- Ils sont venus les mains vides !

Claude VALLEIX.- C'est ce que l'État est en train de faire justement. Il a prié les grands industriels tels qu'EDF et AREVA, et les grandes entreprises mondiales de conjuguer leurs efforts avec le CEA pour exploiter des filières industrielles dont on ne parle pas aujourd'hui parce que le Haut comité va se pencher sur les propositions de ces industriels et elles seront connues après qu'il se sera réuni et des projets sont en cours. La mobilisation des énergies, la volonté du Gouvernement – j'insiste un peu mais le Haut Comité va être constitué de personnalités au niveau ministériel donc, gouvernemental et au niveau des présidents des grands groupes dont je parle – la volonté nationale de favoriser la réalisation de projets sur le territoire de la Haute-Marne est avéré. Les zones de proximité – M. le Président GONNOT l'a dit – seront aussi privilégiées. Quant à savoir comment cela va se distribuer, aujourd'hui je ne suis pas capable de vous le dire mais l'intérêt est clair, on ne peut pas en douter !

Georges MERCADAL.- Est-ce que l'on peut aller de l'intérêt à la pratique ? Je pense que c'est ce que vous demandez Monsieur GERARD. Est-ce que M. KNOCHE peut essayer d'aller un peu dans le sens de M. GERARD ? Tout à l'heure vous avez évoqué le fait qu'effectivement vous étiez prêt à aider, essayez d'en discuter.

André GERARD.- Puis-je préciser un peu ma question ? En ce sens que ces propos – pardonnez-moi Monsieur le Préfet – nous les entendons depuis plusieurs années mais pour le moment rien n'est concret. Nous avons des promesses c'est vrai, mais nous aimerions bien voir concrètement se réaliser quelques projets.

Philippe KNOCHE.- Je crois que sur le passé les élus sont également beaucoup intervenus. Je reviens sur votre question très précise que je résumerai de la façon suivante : « On a aujourd'hui une faible démographie. Que peut-on espérer économiquement ? » Aujourd'hui on ne peut pas vous dire – c'est irréaliste – qu'à MARCOULE ou à LA HAGUE, du jour au lendemain 5000 emplois se sont créés parce qu'on a bien voulu mettre LA HAGUE à cet endroit-là et MARCOULE à cet autre. Non, cela ne s'est pas fait en un jour et cela ne s'est certainement pas fait en venant à un débat et pour s'en tirer facilement en disant, voilà ce que je vous offre.

Nous sommes là pour agir à la demande des élus – et je trouve que les interventions ont été poignantes sur tout ce qui a été fait, donc vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait – mais on ne peut pas tout faire en un jour. Nous sommes mobilisés et nous allons proposer au comité de haut niveau des interactions. On a parlé du bois, mais pourquoi ne pas valoriser la paille aussi. Il y a bien d'autres productions agricoles à valoriser dans le domaine énergétique et pour accroître le revenu des productions agricoles ici aujourd'hui et accroître l'emploi induit. Je ne sais pas pourquoi vous avez cité le bois, mais il n'y a pas que le bois. Il y a la mécanique – on a parlé des achats – il y a des axes structurants autour de la bio-énergie, autour des économies d'énergie que l'on peut proposer, y compris dans la zone de proximité, qui démarrent avec des entreprises de 10, 20 ou 50 emplois. C'est cela que l'on veut proposer et faire pour ensuite enchaîner progressivement sur des centaines d'emplois. C'est en cela que consiste la démarche et je crois qu'elle n'a pas été quantifiée, mais quand on parle de la zone de proximité et des départements, on parle bien de « tout emploi a de la valeur ».

eorges. MERCADAL.- Monsieur MARTIN m'a demandé la parole.

Stéphane MARTIN.- Je reviendrai ensuite sur d'autres questions mais je voudrais vous répondre tout de suite. Je pense qu'au niveau d'EDF ou d'AREVA, vous avez forcément des services de R&D qui pourraient très bien être transformés tout de suite sur le site de Bure. On pense notamment à la vitrification des colis. Il y a de la recherche, cela n'a pas besoin d'être fait à MARCOULE comme actuellement. Vous pouvez créer ne serait-ce que 50 ou 100 emplois directement et dès maintenant. Cela peut être fait tout de suite. Je ne pense pas que la population ou les élus locaux demandent tout de suite 5000 emplois mais 1 + 1 sur les secteurs qui sont sinistrés, si chacun y met un peu du sien, au final pour nos territoires ce sera un gros progrès.

Philippe KNOCHE.- 5000 emplois, c'était un consensus. La question était par rapport à la démographie, il y a bien un consensus sur le fait que sur le centre de recherches, ce n'est pas cela, c'est bien tout emploi qui compte.

Stéphane MARTIN.- Mis à part l'ANDRA sur le secteur depuis le début des travaux du laboratoire, qu'ont fait concrètement EDF et AREVA sur le secteur ?

Georges MERCADAL.- Voulez-vous répondre ?

Louis Jacques URVOAS.- La notion de proximité intervient beaucoup. On a eu une question tout à l'heure sur le développement de l'artisanat. Je voulais donner une illustration, ou une des pistes sur laquelle nous travaillons parmi plusieurs qui ont été citées. C'est celle des économies d'énergie qui connaît une actualité très forte en ce moment pour deux raisons : la première dont vous êtes certainement conscient, est la forte poussée des prix de l'énergie et des prix pétroliers en particulier dans ces derniers mois, et la deuxième est que la loi sur l'énergie qui a été promulguée le 13 juillet 2005, fixe les économies d'énergies comme une priorité nationale et impulse des ambitions très fortes en la matière. Elle fait des économies d'énergies un enjeu national.

Georges MERCADAL.- Est-ce qu'elle donne une obligation aux producteurs d'énergie de contribuer aux économies d'énergie ?

Louis Jacques URVOAS.- C'est une de ses caractéristiques. Elle fixe aux fournisseurs d'énergie et non pas aux producteurs – ceux qui sont au plus proche du client à proximité et qui agissent sur le territoire – une obligation d'aider leurs clients à réaliser des économies d'énergie, donc à promouvoir l'efficacité énergétique. Concrètement qu'est-ce que cela veut dire sur les départements de la Haute-Marne et de Meuse ? On a un habitat sur ces deux départements qui est de l'ordre de 180 000 habitations dont 150 000 sont occupées par des propriétaires, et à peu près 120 000 ont été construites avant l'existence de la réglementation thermique. Concrètement, dans les prochains mois ou dans les prochaines années, une bonne partie de ces 120 000 habitations va faire l'objet d'incitation pour réaliser des économies d'énergie.

Pour cela, l'entreprise EDF va monter des offres très rapidement qui vont être réalisées par des installateurs – des électriciens, des chauffagistes, des plombiers – donc par les artisans locaux, par des PME-PMI locales. Ces offres se fondent sur des travaux d'isolation bien sûr, de façon classique, mais aussi sur les systèmes de chauffage, sur la ventilation, sur la régulation des systèmes, sur les nouvelles offres d'énergie renouvelable. Et EDF recherche un territoire pilote pour ce faire, pour réfléchir avec les installateurs, avec les entreprises de la région, aux nouvelles offres que nous préparons. Nous recherchons des régions pilotes et nous proposerons au Haut comité que la Haute-Marne et la Meuse soient un pilote national. C'est-à-dire un lieu où nous expérimentons nos nouvelles offres parce que la région présente des caractéristiques intéressantes du point de vue de l'habitat.

Il s'agit ici – et c'est une réponse indirecte à la création d'emploi – de donner aux entreprises de la région un train d'avance puisque la démarche des économies d'énergie va se développer dans les prochaines années. Notre proposition est de donner au travers du montage d'un pilote dans la région, un train d'avance qui va permettre aux entreprises d'acquérir et de

développer de nouvelles compétences et de rayonner avec ces compétences au-delà des seuls départements. Faire de la maîtrise de l'énergie et des économies d'énergie un axe d'excellence des entreprises de la région qui interviennent classiquement sur l'isolation et les systèmes de chauffage mais aussi des entreprises qui sont à créer et à développer en matière d'énergie renouvelable.

Pour vous donner un ordre de grandeur de la création d'emplois, il y a un potentiel de 120 000 maisons sur les deux départements de la Haute-Marne et de la Meuse, et nous estimons traditionnellement que l'action sur 1000 maisons représente très concrètement et directement la création d'au moins 30 emplois. Vous pouvez faire le calcul, vous avez là une idée d'un développement de proximité qui s'appuie sur notre métier, sur notre proximité, parce qu'EDF est aussi une entreprise de la région. Et je rappelle que sur les deux départements de la Haute-Marne et de la Meuse, nous employons 350 personnes.

Georges MERCADAL.- Monsieur LAMBINON, président de la chambre de Commerce de la Haute-Marne, comment réagissez-vous directement par rapport à ce qui vient d'être dit ? Là, j'ai l'impression que l'on a commencé à entrer dans du concret. Ensuite, vous aurez votre intervention plus générale comme vous vouliez la faire mais ce serait intéressant si vous voulez bien dire ce que vous pensez de ce qui vient d'être dit.

Par ailleurs, je crois que ce n'est pas la peine que l'on montre le nom de la personne qui parle à la tribune – l'assistance a bien identifié les gens – mais en revanche, pendant que M. LAMBINON parle, j'aimerais que vous fassiez défiler toutes les questions qui ont déjà été posées pour que le public voie qu'il y a une quarantaine de questions posées. Je pense qu'elles font le tour du problème et je préférerais que l'on s'en tienne là. Très vraisemblablement encore avant la fin de la séance, on reparlera des questions plus politiques, mais je préférerais que l'on repousse cela vers la fin. Je pense qu'il faut se tenir à ces 40 questions.

Monsieur LAMBINON, vous avez la parole.

M. LAMBINON.- Je me présente : Jean-Marcel LAMBINON, président de la CCI de la Haute-Marne, sachant que je m'exprime également au nom de la CCI de la Meuse dont le président est présent à côté de moi. Nous considérons que le site meusien et le nord-haut-marnais forment un même bassin d'emploi, que l'on peut étendre également à l'ensemble de la Meuse et de la Haute-Marne. Mais on est bien dans un bassin d'emploi et c'est à ce titre qu'au niveau de la Chambre de Commerce de la Meuse et de la Haute-Marne, nous travaillons.

J'avais plusieurs commentaires à faire d'ordre général, sachant tout d'abord que j'accepte difficilement le terme de « déclin » ou pourquoi pas le terme de « décadence ». Nous sommes effectivement au niveau de la Meuse et de la Haute-Marne dans une situation difficile qui dure depuis un certain temps, et nous ne sommes peut-être pas au bout de nos misères mais il est grand temps que l'on s'appuie sur des actes concrets et des possibilités de redécoller. En ce qui nous concerne, le laboratoire de Bure-Saudron peut être une possibilité économique et nous nous positionnons essentiellement sur un plan économique.

Tout d'abord, je vais faire un commentaire à travers ce que j'entends de la part des représentants d'AREVA et d'EDF. Je suis gêné par l'embarras des deux victimes d'AREVA et d'EDF, désignées par leurs directions, parce que manifestement ce n'est pas comme cela qu'on

traitera le problème. On pinaille sur dix emplois ceci, cinq emplois cela, on va fabriquer du tuyau, mais ce n'est pas comme cela qu'on traitera le problème et ce n'est pas comme cela que nous, monde économique, on voit le traitement du problème.

(Applaudissements)

Le laboratoire – personnellement, je ne parle pas du stockage car je ne connais pas le sujet – est un enjeu national, donc la réponse doit être nationale. Et au niveau national, se défausser sur AREVA, CEA, EDF et autres – ce sont des grandes entreprises que je respecte et que je connais – ce n'est pas comme cela que l'on traitera le problème. C'est une décision politique et une question d'aménagement de territoire. Ce territoire a perdu de ses forces dans les dernières années passées et il faut les reconstituer. Donc on ne pourra pas véritablement faire venir des entreprises – si j'étais dirigeant d'AREVA ou d'EDF je ne ferai pas venir d'entreprises – s'il n'y a pas les structures pour les accueillir. C'est bien pour cela que ces deux personnes dont je ne doute pas la compétence, sont gênées pour répondre !

Il nous faut de l'information à un niveau autre que ce que nous pouvons avoir et il nous faut tout l'accompagnement que l'on appelle l'aménagement du territoire. C'est bien comme cela qu'il faut le traiter et c'est bien une position politique. Seule une position politique dira à AREVA ou à un autre qu'il faut aller s'installer là, mais auparavant, il y a autre chose à faire et de cela, on ne voit aucun signe. Comme Sœur Anne, la population haut-marnaise et meusienne ne voit rien et nous, économiques, on ne voit rien sur ce plan-là. Si on regarde uniquement Bure-Saudron, on est sur un plateau où il n'y a pratiquement pas de population, c'est difficile de faire du développement dans une zone où il n'y a pas de population. C'est difficile de faire du développement dans une zone quasiment inhabitée. En revanche, si on regarde le bassin de Bar-le-Duc et de Saint-Dizier, là on arrive à avoir un peu plus de population et là, il y a sans doute des réflexions à mener, mais sûrement pas en faisant la tournée des « popotes » comme je sais que cela se fait, même si le terme « popote » n'est pas approprié, pour voir si on a besoin d'un tour, d'une machine ou autre pour aider. C'est du rapiéçage de chambre à air déjà trouée, ce n'est pas cela qu'il faut faire.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. M. MARTIN m'a demandé la parole.

Stéphane MARTIN.- Simplement pour parler un peu des fonds d'accompagnement. Cela a été évoqué tout à l'heure par le président SIDO au niveau du département de la Haute-Marne et je voudrais revenir sur ce qui a été fait localement. C'est-à-dire depuis 2000, 3 M€ ont été investis sur un canton de 5000 habitants. Cela a permis de faire des réalisations très importantes. Au niveau de la commune de Gondrecourt-le-Château, le budget global de la commune est de 5 M€ annuellement et l'investissement représente 150 000 € tous les ans. Depuis 2000, on a perçu et on percevra puisque l'on a des dossiers en cours, l'équivalent de 500 000 €. Sans cet argent, on n'aurait pas pu faire un certain nombre de réalisations. On construit une école neuve, on a une caserne des pompiers en construction à laquelle on participe, mais je ne vais pas énumérer tout ce qui a été fait. Cela nous a permis de rattraper un certain retard au niveau des communes et c'est valable pour toutes les communes de la zone de proximité.

Le conseiller général de Poissons parlait tout à l'heure des bordures de trottoirs, et effectivement, on n'a pas changé les bordures de trottoirs, mais cela a permis de donner un coup de rajeunissement, de changer l'image de nos villages. Effectivement, on avait pris du retard, mais demain, on pourra avoir les plus beaux villages, les plus belles écoles, les plus beaux trottoirs, si on n'a pas la population pour faire vivre notre école, nos artisans et nos commerces, ce n'est pas la peine. C'est de l'argent qui est gaspillé.

Pour revenir à ce qui a été fait depuis 1999, l'Andra occupe aujourd'hui globalement 250 emplois, c'est 80 emplois directs sur le canton de Gondrecourt-le-Château, une trentaine sur la commune. L'année dernière, pour la commune de Gondrecourt, c'est 230 emplois de perdus car le premier employeur a mis la clef sur la porte. Si je n'avais pas les 30 emplois de l'Andra, c'est 30 foyers de plus sur le secteur de Gondrecourt qui seraient au chômage.

On ne peut pas acheter notre conscience d'élus sous prétexte de développement économique. On n'est pas favorable quel soit le montant du chèque qui sera donné, et ce n'est pas ce qui va faire basculer d'un côté ou de l'autre, mais cela fait partie aussi de l'acceptation. Cela fait partie de ce que l'on a besoin. Une centrale nucléaire, c'est de la taxe professionnelle. On sait très bien que s'il y a un centre de stockage cela n'apportera pas de TP et effectivement, il y aura de la compensation à côté.

Je voudrais savoir aussi puisqu'on a discuté en matière d'emplois, j'ai posé la question à EDF et à AREVA. Si demain il y a poursuite du laboratoire comme ce qui sera prévu *a priori*, quelles sont les intentions de l'Andra ? Aujourd'hui, les plus gros travaux ont été faits, le creusement des puits et des galeries ont été faits, les études sont mises en place, donc tous les emplois que l'on a eus jusqu'à présent, je ne veux pas dire que ces emplois sont amenés à disparaître. Mais sur la période de la dizaine d'années, que va-t-il advenir des emplois de GFE et de tout le groupement ? Ce serait dommage que l'on perde les emplois demain et que dans 10 ans, on dise à nouveau on a besoin d'emplois et d'employés. Comment va-t-on faire ? Comment l'Andra compte-t-elle occuper les 250 employés actuellement ?

Concernant la loi qui sera votée en 2006 sur les fonds d'accompagnement, on a besoin sur la zone de proximité – plusieurs questions ont été posées – que ce soit garanti dans la loi, que la zone de proximité et l'accompagnement soient maintenus et que ce soit inscrit dans la loi. Nous avons des élus au niveau de la Meuse comme de la Haute-Marne qui sont opposés au projet du laboratoire, qui signent la pétition – je respecte les convictions de chacun – mais ce sont les premiers à déposer des dossiers au niveau du GIP.

(Applaudissements)

Sur la zone de proximité, que chaque élu, quelle que soit sa conviction, perçoive des subventions, c'est tout à fait normal, mais quand un maire se trouve à plus de 100 km du laboratoire, qu'il signe la pétition et qu'il bénéficie des fonds de la zone, je ne suis pas d'accord avec cela ! C'est un discours que l'on ne peut pas accepter ! Il faut être clair là-dessus.

On souhaite avoir une garantie au niveau de la loi sur la zone de proximité, sur les fonds d'accompagnement. On ne décrète pas non plus un nombre d'emplois mais on a besoin également de garantie en termes d'emploi car aujourd'hui, on s'aperçoit que l'on est incapable

de savoir ce que l'on aura comme emploi. On pourra nous donner tout ce que l'on veut comme argent – c'est ce que j'ai dit auparavant – X millions, qu'en fera-t-on ? Rien, ce sera de l'argent qui sera placé. Par contre si EDF, AREVA, l'Andra, si tout le monde s'engage ne serait-ce que sur 100 emplois, multipliés par 5 ou 6 sur le canton, ce serait énorme ! Je souhaiterais que l'on ait une réponse concrète. *A priori*, il y a des avancées et on verra par la suite mais je ne sais pas comment cela peut nous être assuré.

Je voudrais conclure en disant que, quel que soit ce qui nous sera proposé – c'est avant tout une conviction propre – quels que soient les montants des fonds d'accompagnement – je ne pense pas que M. BOUZON change d'avis – que chacun prenne ses responsabilités ! C'est un problème national, n'en faisons pas un problème local.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Le public a vu jusqu'où vont les questions et je vous demande d'arrêter de poser des questions, de manière à ce que l'on traite celles-là dans un horaire qui reste raisonnable. Vous avez demandé la parole, Monsieur KNOCHE, je vous en prie.

Philippe KNOCHE.- Concernant AREVA, pour répondre à la question, il n'y a pas aujourd'hui d'emplois AREVA à Gondrecourt et on doit l'assumer car ce n'est pas quelque chose dont on peut être fier. On l'assume et cela ne fait que renforcer notre engagement. Quand on est interrogé, pour que chacun prenne ces responsabilités, AREVA et les producteurs de déchets prendront leurs responsabilités et s'engagent dans cette démarche. Je répons présent à la question et je répons oui, AREVA était absent à Gondrecourt et sur la zone de proximité.

Georges MERCADAL.- À vous entendre, on a bien vu qu'il y avait un dispositif national et le Préfet en a parlé tout à l'heure. Sur les pistes que vous donnez, je crois qu'il faudrait que vous proposiez assez vite un processus de travail très local. Certes, Monsieur le Président de la chambre de Commerce, il faut un engagement politique général, mais s'il n'y a pas les mécanismes pour fabriquer du développement localement, je crains qu'il ne se passe pas grand-chose.

Question de M. BARBIER qui souhaite en Haute-Marne la valorisation des forêts par l'Andra, AREVA, CEA favorisant les nouvelles industries, cogénération, biocarburants, etc.

Monsieur BIGOT, vous êtes arrivé avec un peu de retard mais vous m'en aviez prévenu. Merci d'avoir fait l'effort d'être là. Je crois que vous vouliez parler des biocarburants. Monsieur BARBIER, je vous en prie.

Claude BARBIER.- Je voudrais dire que la forêt en Haute-Marne présente sans doute une des forces que l'on a encore trop peu évoquée dans ce débat et sans doute une des valeurs les plus sûres pour asseoir le développement économique dans ce département. Notre forêt est une grande forêt sous-exploitée. On n'en exploite à peu près que la moitié de sa capacité. Toutes les études menées au niveau national montrent que l'on pourrait sans problème exploiter 400 000 m³ de bois supplémentaires par an, qui correspondent à des bois de

qualité inférieure qui ne trouvent pas actuellement de débouché ni dans les scieries, ni dans les usines de trituration existantes, ni dans les papeteries, ni pour autre usage. La vocation essentielle de ce bois est de faire de l'énergie.

Aujourd'hui, on en parle assez sur toutes les ondes et dans tous les débats nationaux, le prix du baril de pétrole est tel que l'on peut croire aujourd'hui au développement des biocarburants, de l'énergie bois, de la cogénération ou même, si on veut être moderne – et je crois que notre département a besoin aussi de croire en des valorisations modernes du bois – à faire de l'hydrogène avec du bois qui approvisionnera des piles à combustible demain, ou faire des biocarburants comme le proposent les départements voisins de la Marne et de l'Aube, avec du blé, de la betterave, du tournesol. Et en Haute-Marne et sans doute dans la Meuse aussi, on pourra faire du biocarburant avec du bois.

Pour être bref, 400 000 m³ selon les ratios qui sont admis largement, cela peut procurer entre 200 et 300 emplois et cela va depuis la chaufferie communale la plus modeste jusqu'à une usine qui pourrait consommer 200 000 tonnes. En ce qui concernant l'usine, il faut la concevoir et y réfléchir un peu mais on sait que sur des chaufferies communales, intercommunales, d'établissements publics, de lycées et de casernes, etc., aujourd'hui on dispose des outils et on n'a pas besoin de réfléchir longtemps pour savoir si on peut ou si on doit développer ce genre de valorisation, c'est quelque chose qui est très possible. Rappelez-vous que c'est 200 à 300 emplois raisonnablement à la clef, et en plus, ce sont des emplois en milieu rural, ce qui nous manque le plus.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci beaucoup.

Monsieur BIGOT, vous souhaitiez je crois parler de biocarburant, et ce serait bien que vous parliez aussi de cogénération. Je trouve que dans l'intervention de M. BARBIER, il y a une ligne d'avenir qui est assez forte et qui vaudrait la peine que l'on voit comment les industriels et l'État peuvent aider à la naissance de cela.

Bernard BIGOT (Haut Commissaire à l'Énergie Atomique)- Tout d'abord, excusez-moi pour ce retard mais la route a été longue et la sortie de Paris difficile.

Je vais répondre à cette question. La vision qui est la mienne, c'est que nous sommes dans une logique de solidarité croisée. Effectivement c'est une problématique nationale, c'est-à-dire que tout un chacun bénéficie de l'énergie nucléaire dans le pays où que l'on soit, alors que le développement de recherches sur un laboratoire dans la perspective de stockage géologique est inscrit dans un territoire précis, dans un lieu précis. Il faut construire une méthode pour que la solidarité que j'ai appelée croisée, s'exerce pleinement. Il faut essayer d'exploiter au mieux les atouts du territoire et l'idée que vous venez d'évoquer, Monsieur BARBIER, correspond très bien de mon point de vue à cette logique d'exploitation rationnelle des atouts du territoire.

Notre pays, d'ailleurs comme l'ensemble de l'Europe, est confronté à un problème majeur et il n'est pas près de s'éteindre. L'Europe aujourd'hui dépend des ressources énergétiques extérieures à son territoire à hauteur de 50 %. Si nous ne faisons rien, si nous

continuons dans la logique où nous trouvons, dans 20 ans, ce sera 70 % ! Un des problèmes majeurs que nous ne savons pas résoudre est le problème des carburants pour le transport. Pour l'électricité, on sait par exemple au travers du nucléaire avoir une capacité pour une certaine indépendance mais on ne peut pas l'avoir en ce moment. Avant que l'on remplace le moteur thermique, il va se passer beaucoup de temps parce que ce moteur a 100 ans d'expérience et a bénéficié d'un développement industriel considérable. L'intérêt qu'il faut essayer de préserver, c'est justement l'utilisation de cet instrument en substituant aux carburants d'origine purement pétrolière, des carburants d'origine biomasse, avec un double avantage. D'abord, c'est une production nationale, qui est possible, et deuxièmement, si on a et si on construit un système industriel approprié, on sera à ce que l'on appelle gaz à effet de serre bilan nul. C'est-à-dire que la photosynthèse va produire la biomasse, la matière végétale agricole et en transformant celle-ci en un carburant, lorsqu'il brûlera, il restituera dans l'atmosphère le dioxyde de carbone que l'on a pris en le recyclant. Elle a un vrai enjeu majeur possible pour le pays.

Ce que vous venez d'évoquer, est effectivement une possibilité concrète. J'ai étudié personnellement avec mes équipes et avec celles d'AREVA et d'EDF, parce que nous sommes préoccupés d'apporter des propositions. Comme je l'ai dit, solidarité croisée, cela veut dire qu'il faut qu'il y ait des propositions de part et d'autre pour les confronter et essayer de trouver celle qui correspond le mieux à l'attente des populations et en même temps, qu'elle présente un intérêt pour le pays. Il ne s'agit pas – vous l'avez souligné tout à l'heure – de gaspiller l'argent, c'est un bien qui est suffisamment rare pour ne pas le faire.

Aujourd'hui, dans notre pays, si nous savons exploiter la totalité des ressources forestières et des ressources agricoles au travers des déchets agricoles, il y a un potentiel d'environ 30 millions de tonnes d'équivalent pétrole. Il faut savoir que l'on en consomme pour le transport 50 millions de tonnes. C'est de l'ordre de 60 % de la consommation nationale dans une perspective de long terme. Il faut développer une technologie par un chauffage à haute température pour décomposer la matière végétale dans sa totalité. Pour les biocarburants comme on les appelle, on fait une fermentation et on exploite une fraction seulement de la matière végétale, alors que là, on la transforme dans sa totalité, comme vous l'avez souligné, en deux gaz : hydrogène et monoxyde de carbone. Ces gaz sont les ingrédients, les produits entrants pour faire une synthèse – c'est pour cela qu'on l'appelle bio fuel – d'un carburant d'une grande propreté qui présente des propriétés énergétiques même supérieures à celle du pétrole. Et évidemment à ce moment-là, cette espèce de ressource est durable, puisque, comme je vous l'ai expliqué, il y a renouvellement régulier de la production végétale avec la photosynthèse.

Votre territoire, ce territoire de la Haute-Marne et de la Meuse est un territoire qui est à la fois agricole et forestier. Il y a là des atouts avec toute une chaîne d'emplois et de valeur économique puisqu'il faut évidemment produire, abattre, transporter, faire les premières prétransformations, les transformations industrielles, etc. C'est un schéma que nous essayons d'instruire au niveau des partenaires qui sont aujourd'hui les producteurs de déchets, en apportant notre savoir-faire d'ingénierie, nos compétences afin de les proposer aux populations. Si elles sont intéressées, on ira plus loin, y compris en étant en capacité d'accompagner l'implantation de telles industries, en sollicitant les compétences qui peuvent être nécessaires en les examinant avec vous. C'est un vrai enjeu, ce n'est pas un gadget et je

crois que les gens ne mesurent pas le seul surcoût de la facture pétrolière depuis le début de l'année : 12 milliards d'euros ! On parle par exemple de chiffre de cet ordre de grandeur pour gérer le problème de la totalité du stockage des déchets. Vous voyez à quoi peut correspondre en 6 mois, la surenchère du marché pétrolier ! J'ai essayé de répondre, je l'espère, en des termes suffisamment concrets et clairs, à une des perspectives qui peut être intéressante.

Georges MERCADAL.- Monsieur le Haut-commissaire, encore un peu plus de concret car vous nous faites rêver. Comment cela peut-il s'embrancher localement ? S'il y a une deuxième phase du laboratoire, peut-il y avoir un laboratoire aussi pour étudier ce que vous proposez là, qui serait implanté ici ?

Bernard BIGOT.- Premièrement, il existe déjà des briques de cette technologie. Ce que nous pouvons proposer, c'est de commencer à implanter à court terme – puisque la technologie existe – un équipement du type justement cogénération. C'est-à-dire commencer à mettre en place le système de collecte des matières, de prétransformation et pour produire de la chaleur dans un développement industriel, de l'électricité, de la chaleur à des fins de chauffage urbain ou d'installation des collectivités territoriales, etc., gagner de l'expérience en utilisant cette technologie et en la branchant sur un projet de recherche. Puisque l'on arrivera à produire de la matière nécessaire à la transformation que j'ai évoquée – le monoxyde de carbone et l'hydrogène – c'est là où il y a un effort réel de recherche à faire. La transformation est possible mais il faut avoir un gaz d'une grande pureté. Si vous avez un gaz qui est chargé de goudron par exemple, vous allez immédiatement tuer votre catalyseur. L'étape ultérieure qui est celle de la transformation chimique, ne va pas marcher, ne va pas avoir le rendement approprié. C'est là où il y a à faire un vrai effort de développement et de recherche et c'est là où une institution comme le CEA, avec l'Institut Français du Pétrole, est prête à se mobiliser pour faire cette transformation, cette amélioration du processus qui aujourd'hui, n'existe pas au niveau même européen, même s'il y a des velléités par ailleurs.

L'enjeu, c'est d'offrir la possibilité à ces deux départements de bénéficier d'une certaine manière d'une première expérimentation, avec une vraie démonstration grandeur nature, et avec ce que cela veut dire quant aux emplois susceptibles d'être créés à cette fin, des emplois de qualification très variable depuis les travaux agricoles – collecte, abattage, transformation – jusqu'à des emplois de haute qualification pour pouvoir tenir. Et cela, en appui sur l'ensemble du potentiel qui est celui des établissements publics – CEA, Institut Français du Pétrole ou encore l'INRA pour l'amélioration des variétés végétales. Voilà, j'espère avoir été plus concret.

Georges MERCADAL.- Vous avez été plus concret mais je vais encore exploiter mon avantage, si je puis dire. Un projet comme cela, c'est une décision que le Haut comité dont nous a parlé tout à l'heure M. le Préfet pourrait prendre ? Je parle de la décision de lancement.

Bernard BIGOT.- Absolument. À ce niveau une fois instruit – et nous sommes en phase de le faire – le Haut comité est en capacité, avec la consultation bien évidemment des collectivités territoriales, des acteurs locaux, de dire que c'est un projet qui l'intéresse. Et dans le cadre des fonds que la loi sans doute prévoira, comme cela a été indiqué, nous affectons une partie de ces fonds à un projet de cette nature avec, comme je l'ai dit – et c'est là où il y a une vraie plus-value des institutions que nous représentons – une aide à la conduite du projet, une

aide à l'ingénierie. Vous pouvez avoir tous les billets que vous voulez, mais si vous n'avez pas les compétences, cela ne se fait pas. Si nous nous engageons conjointement avec les autres acteurs du nucléaire en France, à vous accompagner ou accompagner le projet industriel dans le montage d'ingénierie, dans le montage financier, je crois que c'est une vraie plus-value que peut représenter la véritable implication des acteurs que nous sommes.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. On m'a demandé la parole, mais je vous demande vraiment de faire des interventions très courtes. M. KNOCHE m'a demandé la parole.

Philippe KNOCHE.- Au deuxième rang, vous avez M. PRESTA, au nom des producteurs, qui est chargé sur nos fonds d'étudier la valorisation notamment des ressources forestières et de proposer au comité de haut niveau toute la partie amont en matière de ressources. Est-on capable – nous, producteurs – de proposer au comité de haut niveau un projet ? Vous avez dans cette salle une personne qui, au jour le jour, en Meuse et en Haute-Marne, est chargée de regarder le sujet exact de la question que vous avez posée.

Georges MERCADAL.- Deux mots, Monsieur. Vous saisissez la parole, vous en êtes conscient.

M. PRESTA.- Je saisis la parole, mais je voudrais rebondir sur ce qui a été dit. À la chambre d'Agriculture de la Haute-Marne actuellement, on n'a pas attendu une expérience puisque la valorisation de la filière bois se fait. On a un chargé d'études et de mission qui fait le travail, ce qui veut dire qu'actuellement en Haute-Marne, il y a des choses qui progressent sur un plan concret et non pas expérimental. Cela veut dire que l'on ne va pas attendre une expérimentation dans ce domaine puisque c'est parti. Je voulais le préciser.

Georges MERCADAL.- C'est peut-être parti mais je vais vous dire encore mieux : quand j'étais aux HLM, j'ai visité la chaufferie de la société d'HLM Vitry-Habitat, vraisemblablement en 1993 ou 1994. J'ai téléphoné à Vitry-Habitat pour leur demander combien il s'était fait de chaufferies de ce genre dans le département depuis ma visite, puisque c'était tellement beau et remarquable cette chaufferie de Vitry-Habitat qui chauffe notamment l'hôpital. J'ai constaté qu'il n'y avait pas pour le moment d'essaimage. Effectivement, il s'est fait des choses ici et là et j'en suis le témoin, mais s'il y a la possibilité – et vous l'avez senti dans ce qui vient d'être dit – de passer à la vitesse supérieure avec des aides extérieures, vous demandez des engagements politiques. C'est pour cela que j'ai posé la question de savoir si cela pourrait être une décision du Haut comité. Nous prenons date, si vous le voulez bien, tout ce temps que nous sommes ici, là il y a quelque chose d'important.

Bernard BIGOT.- Ce que vous soulignez est important. Ce n'est pas un projet qui doit venir de l'extérieur mais se calquer, au contraire, s'il y a déjà un certain nombre de mobilisations qui concourent. Mais je ne crois pas que le projet que je viens de vous exposer est exactement celui que vous avez en tête.

Georges MERCADAL.- Mais cela peut être le terreau sur lequel vous pouvez brancher l'autre.

Bernard BIGOT.- Oui, et je crois que c'est cette fertilisation croisée de vos propres expériences et d'un apport d'une vision nouvelle qui peut donner une vraie chance. Pour moi, l'idée est assez belle parce que je pense que cette région désormais serait exportatrice d'énergie, plutôt que simplement importatrice de déchets. Je trouve que l'image serait assez séduisante.

Georges MERCADAL.- Je vais procéder d'une manière un peu différente parce que je vois des personnes se lasser et je n'aimerais pas que la salle s'effiloche. Je vais lire les questions, tout au moins les résumer, comme l'a fait mon ami François BERTAULT. Si la personne qui a posé la question trouve que le résumé ne colle vraiment pas, qu'elle lève le doigt et je lui donnerai la parole. M. MOUROT pose la question sur les déchets nucléaires militaires. Monsieur BIGOT, je vous laisse la parole, car je ne vois pas qui d'autre que l'État peut payer les déchets militaires.

Bernard BIGOT.- Qui paye l'enfouissement des déchets nucléaires d'origine militaire ? La réponse est très claire : c'est effectivement l'État qui a constitué pour cela à la fin de l'année 2004 un fonds qui va être destiné à assurer le paiement de l'enfouissement des déchets nucléaires d'origine militaire.

Georges MERCADAL.- Est-ce que les quantités et la nature sont secret défense ?

Bernard BIGOT.- Non, la quantité et la nature ne sont pas secret défense. Elles sont d'ailleurs recensées dans l'inventaire de l'Andra, il n'y a rien de secret défense. Quant à leur nature, c'est des radios nucléides tout à fait standards que l'on connaît, que ce soit du plutonium ou autres.

Georges MERCADAL.- Je crois d'ailleurs que c'est répertorié à l'inventaire de l'ANDRA.

Bernard BIGOT.- Tout à fait.

Georges MERCADAL.- Mme DUPUIS m'a demandé la parole.

Marie-Claude DUPUIS (Directrice générale de l'Andra)- Je voulais répondre à la question de M. MARTIN tout à l'heure. J'ai été interpellée et je peux difficilement la laisser passer. Effectivement, la question est importante, c'est pour cela que je ne voudrais pas que tout le monde reparte chez soi en ayant laissé cette question pendante, et qu'après on lise dans le journal qu'il y a des emplois qui s'en vont sur le site du laboratoire.

Aujourd'hui, sur le laboratoire travaillent environ 350 personnes, dont 40 salariés de l'Andra, une soixantaine de prestataires qu'ils soient scientifiques ou logistiques pour le gardiennage et autres, et surtout 250 emplois du GFE. L'essentiel des emplois sur le laboratoire est consacré au creusement des galeries et comme M. MARTIN l'a dit très justement, aux environs des derniers mois de 2006 ou début 2007, on aura achevé le travail de creusement des galeries, conformément aux programmes de travail validé par le Parlement et le Gouvernement. On aura terminé cette partie. Les expériences continueront mais il n'y aura plus besoin à ce stade de creuser des galeries. Nos prévisions au niveau des salariés du GFE : il y aura pratiquement 200 emplois qui vont, petit à petit, s'en aller. Sur ces 200 emplois,

beaucoup sont des salariés déplacés qui ne sont pas implantés localement, mais c'est vrai qu'il y a 80 ou 90 Meusiens et Haut-Marnais qui seront concernés.

L'avenir, c'est quoi ? En ce qui concerne l'Andra, sur le laboratoire il devrait y avoir une légère augmentation des effectifs, puisque de plus en plus de scientifiques doivent venir compléter les équipes, si le Parlement là encore nous autorise à poursuivre nos recherches. Ensuite, si nous sommes autorisés à poursuivre nos travaux selon nos propositions qui ont déjà pu être présentées lors du débat public le 22 octobre à la Villette, effectivement, il pourrait y avoir là encore un peu de creusement des galeries pour faire des démonstrateurs, etc. Là, on pourrait de nouveau avoir besoin de personnel pour creuser mais je ne vais pas vous cacher la vérité : ce ne sera jamais du même ordre de grandeur que le personnel qui a été employé pour creuser le laboratoire aujourd'hui.

C'est un peu triste ce que je peux vous dire à ce stade. C'est sûr qu'on pourrait donner des chiffres pour le stockage mais c'est plutôt à l'horizon 2025, si les décisions étaient positives. En termes d'ordre de grandeur, on reviendrait sur des choses qui intéresseraient bien sûr plus les personnes – on a déjà eu l'occasion de répondre à ces questions – c'est plutôt de l'ordre de centaines de salariés quand on parle de stockage. Par contre, je voulais corriger un propos de M. MARTIN : il y aurait de la taxe professionnelle sur le stockage. Je ne saurais pas vous dire le montant, mais c'est de l'ordre d'une installation nucléaire de base, donc il ne faut pas dire qu'il n'aura pas de TP sur le stockage, s'il y en avait un.

Georges MERCADAL.- Merci. Mme GALEY-LERUSTE m'avait demandé la parole tout à l'heure, c'est peut-être décalé, mais tant pis.

Sophie GALEY-LERUSTE.- Merci. Je suis directrice des ressources énergétiques et minérales au ministère de l'Industrie. Nous accompagnons depuis le début de ce débat Monsieur MERCADAL. Nous sommes à l'écoute des observations, des questions, des interrogations qui sont émises dans ce débat. Mon équipe est chargée de préparer la loi 2006, et nous sommes tout-à-fait à l'écoute de tout ce qui se dit ici. Je crois qu'aujourd'hui, le sujet du développement économique est tout à fait essentiel puisque c'est un des éléments aussi important qui figurera dans la loi de 2006.

Vous avez demandé que l'État s'engage et je voulais vous dire qu'il le fait. M. LOOS, notre ministre, s'est engagé et le Gouvernement s'est engagé lors du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire – et là je reprends la formule qui a été émise par le président de la chambre de Commerce – vous avez raison : il faut une vraie politique d'aménagement du territoire pour les territoires autour de Bure. C'est bien dans ce sens que le ministre et l'État s'engagent et ont demandé aux entreprises, aux centres de recherches, aux producteurs de déchets de faire des propositions concrètes. Ces propositions ont commencé à être évoquées ce soir, et comme cela a été indiqué par M. le Préfet, le ministre va réunir le 19 décembre les présidents des entreprises, la DATAR, les interlocuteurs intéressés au niveau des présidents des entreprises, au niveau des ministres, pour justement examiner les propositions concrètes. Et je tiens à insister sur le fait que ce sont des propositions concrètes qui permettront de valoriser les atouts des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne, qui utiliseront les ressources – on a parlé de la filière bois, de la biomasse, de la substitution de nouvelles sources d'énergie permettant d'économiser les sources d'énergies actuelles, de se substituer au pétrole – et je crois que là, il y a des ressources absolument considérables qu'il

faut absolument exploiter, qui peuvent permettre de valoriser les atouts des zones de proximité mais également des deux départements de façon à créer un développement économique.

Je voudrais vous dire très calmement et très fermement que l'État s'engage en faveur du développement économique et a demandé aux entreprises de s'engager en faveur du développement économique. Je voulais le dire clairement ce soir puisque c'est une session qui est consacrée au développement économique. La loi 2006 prévoira bien évidemment des dispositions en ce sens.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Je vous en prie, Monsieur BOUZON.

Jean-Luc BOUZON.- Si je peux rebondir sur ce que vient de dire le ministre, très calmement et fermement aussi, puisque vous allez relater un peu la loi. On a parlé du développement économique, et il y a aussi des acteurs qu'il va falloir écouter. Cela s'adresse aux députés, au président du Conseil général, au ministre et donc au Gouvernement. On nous parle de décision nationale et de décision locale. Je rappelle que le choix des députés va être simple en 2006 : ils vont devoir choisir entre Bure, Bure et Bure. Je n'y reviens pas puisque le « s » de laboratoires a été enlevé, sauf que c'est quand même assez paradoxal. C'est chez nous, dans notre terre de vie, dans notre département que l'on veut à tort ou à raison – il y a des « pour » et des « contre » – transformer cela en centre de stockage de déchets nucléaires et je ne me fais aucune illusion sur la période, cela va venir rapidement. C'est chez nous, ce n'est pas sous la Tour Eiffel, c'est à Bure-Saudron entre Meuse et Haute-Marne.

De quel droit jusqu'ici, refuse-t-on à environ 400 000 habitants de donner un avis, même consultatif ? Nous vivons en Meuse et Haute-Marne, nous y travaillons, nous aimons nos départements même si nous n'avons pas le monopole du cœur. C'est au quotidien que l'on y vit et vous n'avez pas le droit calmement et fermement de nous refuser le droit de nous exprimer ! Actuellement, la pétition pour un référendum départemental va aller vite : on a choisi cela parce que le département touche de l'argent, donc allons-y pour la Meuse et la Haute-Marne. La question du référendum : on en est maintenant à 20 000 signatures en Haute-Marne et je vous rappelle que la loi est maintenant extraordinaire : on a voté une loi permettant aux départements d'organiser des référendums mais dès lors que cela gêne, on arrête tout sous prétexte que la question est nationale ! Nous en sommes en Meuse à pratiquement 20 000 signatures, et en Haute-Marne nous avons atteint hier soir les 31 000 signatures. Je vous rappelle que d'après la loi, il faut 10 % des électeurs, soit 14 000 en Meuse et 15 000 en Haute-Marne. Nous sommes largement au-dessus et après ce qu'on a vu et entendu ce soir, on ne va pas s'arrêter là. Dans la Haute-Marne, nous avons un objectif de 40 000 signatures d'ici la fin de l'année !

On nous dit que l'Assemblée Nationale va décider, mais de quel poids vont peser les deux députés haut-marnais ? J'espère qu'ils vont dire quelque chose ce soir. On a parlé de bois, et j'espère que vous allez sortir un peu du bois et ce serait bien de les entendre. De quel poids vont peser les deux députés haut-marnais face à tous les autres qui sont bien contents d'avoir trouvé deux départements qui ont accepté ce projet horrible ? En tout cas après, ne venez pas vous plaindre si les gens ne vont plus aux urnes quand vous avez en gros, à l'heure actuelle, 50 000 personnes – ce n'est pas rien ! – qui demandent simplement le droit le plus

légitime pour la Meuse d'en bas et la Haute-Marne d'en bas, de donner leur avis par référendum ! On dit que les déchets nucléaires ne sont ni de gauche, ni de droite, c'est pour cela que la pétition marche ! Les gens n'ont rien à faire du reste, ils veulent être consultés ! Je le dis aussi tranquillement, que ce soit à Paris, en Haute-Marne ou en Meuse, celui ou celle qui bâillonnera 400 000 personnes n'est pas né ! On exige ce soir à nouveau un référendum départemental en Meuse et en Haute-Marne. Pour ce qui est de la Haute-Marne, nous allons remettre une partie des pétitions au Conseil général le 9 décembre puisque nous poursuivrons jusqu'en mars ou avril. Mais maintenant, la balle est dans votre camp et tout le monde est au pied du mur, plus personne ne pourra dire : « Je ne savais pas ». Nous exigeons un référendum départemental et vous aurez affaire à nous que ce soit à Paris ou ailleurs. On va continuer, on ne cédera pas là-dessus !

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- On avait prévu que cela devait se produire et cela a été fait avec le punch que nous connaissons à M. BOUZON.

Je reprends les questions et j'essaie d'accélérer. Nous venons de passer par un des sommets de la soirée ou deux sommets parce que la question de M. BARBIER et la réponse de M. BIGOT en constituaient un autre. M. BLANDIN demande : Quel effort financier pour Joinville ?

J'imagine que cela concerne tout ce qui a été fait dans le passé pour le GIP. Il y a une autre question qui est de même nature.

M. COLLIN souhaite que le président du GIP fasse le bilan de la mise en œuvre de la charte de développement et des programmes annuels depuis 2000.

Tout à l'heure, on a demandé le tableau des réalisations mais je ne suis pas sûr qu'à l'oral, comme cela dans une séance, on puisse faire vraiment une clarté très précise sur les chiffres. J'imagine – je me tourne vers vous, Monsieur le Préfet – que sur l'activité des deux GIP, il y a des documents précis et clairs faisant le bilan de ce qui a été fait de l'argent. Je laisse M. BLANDIN poser sa question, bien que j'aie dit le faire moi-même. Allez-y, je vous en prie.

Pierre BLANDIN.- Ce n'est pas par rapport au passé que je posais ma question, mais par rapport à l'avenir. Joinville n'est pas dans la zone de proximité en tant que telle mais malgré tout, c'est une ville de proximité par rapport au laboratoire de Bure. On entend que va se créer un certain nombre d'emplois ou pourra se faire, notamment au niveau des énergies renouvelables et de la recherche. Je crois que la ville de Joinville, même si elle reste très petite, représente par rapport à la situation de Bure un bassin de développement important. On n'est pas à 10 km mais on doit être à 15 km. Je souhaiterais savoir et ce n'est pas seulement une question mais aussi un vœu : y aura-t-il des accompagnements particuliers pour le secteur de Joinville ?

On peut remarquer par exemple, au niveau des centrales nucléaires, que la taxe professionnelle sans parler des traitements, est versée en grande partie au secteur qui se trouve

autour des centrales nucléaires. Est-ce que ce sera un peu le même procédé pour le secteur de Joinville ? Merci.

Georges MERCADAL.- Merci. La question de M. LEGRAND est un peu comme la vôtre : « quelles perspectives d'avenir pour les villages de la zone de transposition ? »

Ils sont plus loin que les 10 km du laboratoire très vraisemblablement.

Francis LEGRAND.- Non, Monsieur MERCADAL, je suis dans les 10 km ! Je voudrais dire qu'aujourd'hui, le thème c'est l'accompagnement financier, mais vous ne pouvez pas dissocier l'accompagnement financier de la future poubelle, sinon je n'ai rien compris ! À quoi servent toutes ces réunions et tout ce qui se met en place si ce n'est parce qu'inévitablement on va aboutir sur une poubelle nucléaire ? Je voudrais dire aussi que cet accompagnement financier – et la démonstration est faite – qui en avait besoin pour accueillir ce laboratoire puisqu'il est créé aujourd'hui ? Au niveau infrastructures, il n'y a rien eu d'amélioré dans notre secteur ! Tout ce qui nous est promis aujourd'hui, cela vient conforter que la poubelle va avoir lieu mais c'est une récompense parce que l'État et les industriels du lobby nucléaire sont bien trop contents aujourd'hui d'avoir trouvé deux départements qui ont accepté ce fameux projet.

Je voudrais aussi rappeler que dès 1994, l'argent a été largement distribué. Il n'y a pas eu 6 ans de perdus entre 1994 et 1999 ! Pourquoi, alors que la Meuse et la Haute-Marne n'ont été retenues qu'en 1999, les décrets autorisant la construction du laboratoire ne sont sortis qu'en 1999 ? Pourtant entre 1994 et 1999, de l'argent a été distribué. Sur quelles bases ? Pour quoi faire ?

Je voudrais aussi que l'on ait l'honnêteté de dire qu'il n'y aura aucun développement économique digne de ce nom fait dans la zone de proximité. Ce n'est pas une question, c'est une affirmation, mais vous pouvez naturellement – je vous y invite – à rebondir. Couvertpuis, comme d'autres villages, est situé au-dessus de la zone de transposition. Je vais exploiter mes terres avec des déchets en dessous. Quel va être le comportement des industriels pour acheter mes produits ? Avez-vous prévu des compensations ? Que va devenir l'immobilier dans notre secteur ? Franchement, acheter une maison alors que l'on sait que l'on est sur une poubelle nucléaire... Je ne sais pas, il faut une bonne dose de je ne sais pas trop quoi ! Ne souriez pas, parce qu'encore une fois, gérer c'est prévoir et anticiper. On ne peut se hâter que dans la perspective d'une poubelle qui est inévitable puisque pour continuer dans le nucléaire, il en faut une, il n'y a pas d'autre choix.

Voilà très rapidement ce que je voulais vous dire. J'aimerais bien avoir des réponses. Merci.

Georges MERCADAL.- Je ne suis pas sûr que vous souhaitez avoir des réponses. Ce que vous souhaitiez, Monsieur LEGRAND, c'était prononcer quatre ou cinq fois le mot de « poubelle nucléaire ». C'est fait et on l'a entendu. Je crois que c'était le point essentiel de votre intervention.

Francis LEGRAND.- Je ne vous permets pas de dire cela et je trouve qu'à la limite, vous sortez un peu de votre rôle de président en prenant position. Vous orientez le débat et prenez la parole quand cela vous arrange.

Georges MERCADAL.- On va vous répondre. Qui veut bien répondre à M. BLANDIN et à M. LEGRAND ? Monsieur le Préfet ?

Claude VALLEIX.- Sur la question de M. BLANDIN concernant Joinville, les préoccupations de Joinville qui rejoignent celles de toute la Haute-Marne en termes de développement économique, seront prises en compte dans ce pourquoi je milite : l'établissement d'un projet de développement territorial. C'est à ce moment-là que l'on prendra en compte les besoins de tout le monde, y compris les besoins de la zone de proximité. On ne peut pas faire du coup par coup, on ne peut pas gérer les affaires en disant : « Je veux ceci, je veux du développement là, je veux mon usine ici, je veux 10 emplois là ! » Ce que l'on vous dit aujourd'hui, quand vous voyez autour de vous – et je salue la présence de l'imminente personnalité scientifique qui est M. BIGOT – quand il nous parle comme il le fait, c'est que l'on en est à un niveau de réflexion qui est tellement avancé que l'on va passer maintenant à une phase qui, si nous le voulons, va amener à la Haute-Marne du développement. C'est comme cela qu'il faut raisonner aujourd'hui, plutôt que chacun dans son coin ne se dise : « Que va devenir ma maison ? ». M. ALLEMEERSCH nous a dit qu'on les vend très bien et les Hollandais en raffolent, et d'autres nous disent que personne n'en voudra parce que l'on est près de la zone du laboratoire. On va perdre son temps à dire cela. Ce qui nous importe, c'est d'enregistrer la volonté dont on a parlé, sur des technologies nouvelles, que l'avenir nous promet à d'immenses développements, que nous sachions utiliser les ressources longues car avant que la décision ne soit prise de créer le centre du stockage, il va s'écouler encore 20 ans. Et pendant 20 ans, si on est au même niveau de financement que ce que nous avons reçu – les élus locaux demandent beaucoup plus et j'espère qu'ils l'obtiendront –, on va pouvoir faire des équipements qui vont transformer le pays. C'est sous cet angle qu'il faut voir la question, me semble-t-il.

Georges MERCADAL.- Qui veut bien répondre à la question de M. LEGRAND ?

(Personne ne se manifeste)

Francis LEGRAND.- Ce n'est pas normal quand même !

Georges MERCADAL.- Je pense qu'il y a dans la question de M. LEGRAND – si je peux me permettre de l'expliciter sous son contrôle – la question de l'impact sur l'image, si la décision de stockage était prise, qu'un tel équipement pourrait avoir ? Est-ce que c'est bien cela, Monsieur LEGRAND ?

Francis LEGRAND.- Oui, en gros, c'est cela, Monsieur MERCADAL.

Georges MERCADAL.- M. GONNOT m'a demandé la parole, je vais la lui passer, et s'il peut y répondre, ce sera vraiment très bien. Mais si vous évoquez, Monsieur le Préfet, des études socio-économiques importantes alors là, cette question doit être vraiment dans le sujet, parce qu'effectivement il y a un souci légitime de savoir ce que deviendraient les

valeurs foncières, l'image des produits, etc. Monsieur GONNOT, voulez-vous dire quelque chose là-dessus ?

François-Michel GONNOT.- J'avais un peu le sentiment que M. LEGRAND ne souhaitait pas forcément une réponse, mais puisqu'il l'exige, je pense qu'il faut corriger quelques petites choses. Monsieur LEGRAND, acceptez l'idée que tous ceux qui se consacrent dans ce pays à la science et à la recherche n'acceptent pas forcément d'abord votre vocabulaire. On peut respecter vos opinions – je les respecte – cependant je voudrais vous dire que ce qui se fait aujourd'hui et depuis des années à Bure, ce qui va se faire si le Parlement l'autorise en termes de recherches, c'est tout sauf une poubelle, c'est une vitrine technologique.

(Protestations dans la salle)

François-Michel GONNOT.- Monsieur LEGRAND, êtes-vous déjà venu à Bure ?

Jean-Luc BOUZON.- Si c'est une vitrine technologique, mettez-la chez vous, Monsieur le Député ! C'est facile de parler comme cela !

François-Michel GONNOT.- Je sais que le slogan vous embête mais non, ce n'est pas facile.

Jean-Luc BOUZON.- Mettez-la chez vous !

François-Michel GONNOT.- Je n'ai pas d'argile chez moi et je n'ai pas de granit non plus.

Georges MERCADAL.- Messieurs, si vous commencez à vous jeter à la figure des mots comme « poubelle » et après des réponses comme cela, on lève la séance, ce n'est pas la peine de continuer !

François-Michel GONNOT.- Je ne pense pas avoir été provocateur, Monsieur MERCADAL, en disant nous faisons de la recherche et qu'il faut quand même avoir un minimum de respect dans ce pays pour le travail des scientifiques. On peut les qualifier comme on veut, mais je pense que quelque part nous devons avoir le respect de la science et notamment de la science internationale dans laquelle nous travaillons autour du projet de Bure.

Ensuite, quand on me dit que cela va faire descendre le prix des maisons, je crois qu'il y a eu quelques éléments de réponses. Quand Mme DUPUIS tout à l'heure a évoqué des centaines d'emplois éventuellement, quand nous pourrions passer à une phase industrielle, je ne pense pas que cela va faire écrouler le prix de l'immobilier. Quand on voit aujourd'hui dans un certain nombre de villages autour de Bure et dans la zone de proximité, ce qu'a apporté ne serait-ce que la présence du GFE depuis un certain nombre d'années, la présence des équipes de l'Andra et des équipes scientifiques qui cherchent bien évidemment et qui commencent, comme toute famille, par chercher une maison. Vous savez qu'il y a eu des constructions, des achats et des rénovations de maison et tout ceci ne contribue pas, et de loin et à l'inverse, à l'effondrement du marché immobilier.

On peut dire ce que l'on veut en termes de slogan mais quand on parle – et c'est de cela que nous essayons de vous convaincre – de la recherche, c'est quelque chose de respectable. Il s'agit ici de l'accompagner d'un développement économique, c'est-à-dire de donner à la fois du travail aux jeunes de la Meuse et de la Haute-Marne mais aussi de faire venir autour de cette vitrine technologique que pourrait être un centre de recherche et, éventuellement, un centre industriel dans un secteur technologique, des gens qualifiés, des gens qui s'installeront ici et contribueront au développement économique avec les Meusiens et les Haut-Marnais. Voilà la réponse que l'on peut vous faire et je ne pense pas qu'elle soit provocatrice. Je pense que quelque part vous reconnaîtrez que dans ce que j'ai dit, il y a au moins du bon sens, et je vous demande en tout cas de le reconnaître.

Francis LEGRAND.- Si j'ai été blessant envers les scientifiques, je m'en excuse, je n'ai pas voulu cela. Simplement, le soir, lorsque mes déchets ménagers sont dans un sac en papier ou plastique, je les descends et je les mets dans une poubelle, c'est tout. Les déchets ont vocation à être mis dans une poubelle. Je me place naturellement dans la perspective où cette poubelle est mise en place, autrement cela n'a pas d'intérêt. J'ai quand même le droit légitime de m'interroger et de savoir ce que vont devenir les petits villages qui seront situés sur ce secteur. Je n'ai rien voulu savoir d'autre. Vous savez très bien ce qui s'est passé à La Hague : il y a des producteurs à qui on achète leurs marchandises mais on n'en fait rien. Elle n'est pas valorisée mais on les paye quand même ! Vous savez qu'il y avait un beurre de La Hague et qu'il a disparu ! La liste est longue.

Georges MERCADAL.- Je répète la conclusion que j'ai essayé d'avoir tout à l'heure pour le compte rendu tout au moins. Si l'étude d'impact qui a été évoquée tout à l'heure, voit le jour – et je pense qu'elle est nécessaire – alors ses conséquences doivent être étudiées notamment par des comparaisons et Dieu sait s'il y a des sites sur lesquels cela peut être fait !

Monsieur COLLIN, vous vouliez poser votre question.

Claude COLLIN.- Au préalable, si vous le permettez, comme je ne suis pas encore intervenu, j'ai une remarque et une information à vous apporter. La remarque s'adresse à M. GONNOT. Cela fait trois fois que je vais en réunion avec la CNDP d'ailleurs, et cela fait trois fois que je me pose la question : est-ce que M. GONNOT intervient comme président de l'Andra ou comme député ? J'ai regardé l'article 145 du Code électoral, et je me demande si on peut avoir deux casquettes. S'il veut bien en dire un mot, non pas dans un esprit polémique mais j'ai du mal à retrouver mes petits quand il parle.

Ensuite, je voudrais que l'on informe le public que le 22 octobre à la Cité des Sciences, le seul géologue de la commission nationale d'évaluation sur 12 membres, nous a dit que la réversibilité est possible durant le temps d'exploitation du stockage, c'est-à-dire 80 à 100 ans, mais après cela n'est ni possible, ni souhaitable. Je voudrais que les personnes ici présentes prennent conscience que ce géologue qui a un poids certain dans la CNE, puisqu'il est le seul, nous a dit que la réversibilité au-delà de 80 à 100 ans, c'est fini. On sait que l'acceptabilité a été beaucoup liée à ce concept de réversibilité et je parle sous contrôle de M. MERCADAL, puisque vous étiez là et vous êtes intervenu pour lui faire préciser. En fait, la réversibilité, c'est du « pipeau ».

Je passe aux deux questions, si vous le permettez, que j'avais à poser au président du Conseil général concernant les comptes du GIP. Je voudrais qu'il fasse un peu le point par rapport à la charte du développement, ses thèmes et où on en est aujourd'hui. J'ai lu dans *L'Est républicain* je crois, qu'en fait 15 % des subventions dédiées étaient à destination du développement durable. Le reste, personne ne l'a mis dans sa poche mais n'empêche il ne nous semble pas aller à sa destination première. Je souhaiterais que *Ligne directe*, le journal du Conseil général, fasse un bilan analytique des dépenses qui ont été faites. J'en terminerai en disant que l'on publie éventuellement ces comptes dans *Ligne directe*. Merci.

Georges MERCADAL.- Merci, Monsieur COLLIN. C'est d'accord pour *Ligne directe*, Monsieur SIDO ?

Bruno SIDO.- Pas de problème.

Georges MERCADAL.- Vous avez l'accord de M. SIDO, ce sera publié dans *Ligne directe*. Merci pour cela.

Mais Monsieur COLLIN, vous le verrez dans notre compte rendu : j'avais compris pour ma part qu'entre 100 et 300 ans, il y avait encore une hésitation. Je confirme totalement le sens général du propos que vous venez de dire, mais je n'ai pas senti que M. de MARSILY disait 100 ans. Par contre je n'ai entendu personne dire au-delà de 300 ans.

Claude COLLIN.- Je maintiens les 100 ans.

Georges MERCADAL.- Je regarderai sur la sténotypie, car j'avais retenu que cela pouvait aller jusqu'à 300 ans.

M. CORRIER.- Monsieur le Président, je suis conseiller général de la Meuse. Si vous me permettez de reprendre ce que disait M. COLLIN à l'instant sur la réversibilité. Il est vrai que nous avons entendu – j'étais présent – qu'au point de vue géologique, la reprise pouvait être faite dans le cadre de la réversibilité, par contre je m'interroge – et je n'ai pas la réponse ou du moins je vais m'expliquer un peu – la réversibilité pour quoi faire ? La réversibilité n'a qu'un intérêt : reprendre les déchets qui ont été stockés pour les retraiter et en faire quelque chose qui soit moins nocif. Ce que nous avons tous entendu, c'est que les déchets qui sont actuellement créés, qui seront demain stockés à Bure, ne pourront pas être retraités puisqu'ils sont vitrifiés. Tout le monde sait que les déchets qui sont actuellement produits sont déjà vitrifiés et le seront jusqu'à 2040. C'est planifié, Mme FOUQUET du ministère de l'Industrie nous l'a dit. À quoi bon laisser croire que la réversibilité peut avoir un intérêt si ces déchets ne peuvent pas être retraités ?

Concernant la réversibilité, nous l'avons entendu aussi : le stockage se fait à 450 m sous terre. Bien sûr, ces 450 m permettront de ranger en bon ordre les colis au fur et à mesure qu'ils seront acheminés d'un certain endroit, peut-être de Joinville à Bure précisément. On va donc les stocker et ce que nous avons entendu, c'est que ces galeries de stockage seraient refermées au fur et à mesure, au nom de la sécurité parce qu'il faut que ce soit bien traité.

Georges MERCADAL.- C'est ce processus dont il a été dit par l'ANDRA qu'il pourrait vraisemblablement durer 300 ans.

Roland CORRIER.- Ces déchets étant stockés, on sait qu'au terme de quelques années – ces quelques années sont très limitées, j'ai entendu cinq ans et je voudrais que l'on me contredise ! – pendant cinq ans seulement, on pourrait vérifier ce qui se passe au fond des galeries puisqu'il est impensable au nom de la sécurité aussi, d'avoir une liaison entre la surface et l'endroit du stockage pour savoir comment évoluent ces déchets, ces conteneurs au fond de ces galeries. Au-delà de cinq ans, nous aurons perdu la liaison entre la surface et les 450 m sous terre, donc on ne saura même pas ce qui s'y passe. Il ne faut surtout pas qu'il puisse y avoir de liaison – nous l'avons entendu aussi – puisque la moindre liaison revient à être une galerie qui est un risque en ce qui concerne l'échappement des radios nucléides.

En ce qui concerne la réversibilité – et je vais en terminer là – je crois qu'il faut la limiter sur le temps du stockage, c'est-à-dire 10, 15 ou 20 ans, le temps que le lieu du stockage de Bure soit rempli. Je crois qu'il faut en arrêter là.

Georges MERCADAL.- C'est votre croyance et vous faites un certain compte rendu de ce que nous avons entendu. Comme nous allons écrire le nôtre, vous verrez. Beaucoup de choses coïncident avec ce que vous dites, d'autre moins, sur la mesure notamment. Comme j'avais posé la question, je crois me souvenir de la réponse, mais vous avez raison, c'est vrai qu'aujourd'hui il n'existe pas d'instrument de mesure qui permettrait de voir comment ou si la radioactivité évolue dans le sol, sans qu'il y ait un lien avec la surface. Mais – c'est M. de MARSILY qui m'avait fait réponse là-dessus – il n'est pas interdit de chercher.

Quelqu'un a posé la question tout à l'heure sur ce qu'était devenu le pôle capteur dont je ne me souviens plus du nom, et je crois qu'il y a là effectivement un sujet de recherche qui devrait être extrêmement important.

M. BIGOT voulait répondre sur la réversibilité, mais doit-on recommencer la discussion sur la réversibilité ? On l'a eu – M. COLLIN en est témoin et vous y étiez également. Oui, c'est vrai en deux mots : personne n'a dit que la réversibilité est sur 10 000 ans et que dans 10 000 ans, si on veut retrouver les colis pour les reprendre, on pourra le faire. Il y a peut-être une ambiguïté, mais je regarderais les choses pour savoir qui a dit quoi entre 100 ans et 300 ans, mais personne n'a dit qu'au-delà de 300 ans, on peut encore continuer la réversibilité.

Je crois que *grosso modo* le compte rendu que vous venez de faire pour rappeler à l'assistance qu'il ne fallait pas se leurrer sur ce point, me paraît bien cadré. Je ne donne pas la parole, si vous le permettez, à ceux qui ont posé les questions pour lire moi-même le résumé. Vous ne me demandez la parole que si vraiment vous trouvez que le résumé ne coïncide pas avec votre question, autrement, on ne va pas arriver au bout.

M. LHUILLER demande : « quelle compatibilité entre le développement économique et les inquiétudes liées au projet d'enfouissement et à la perspective d'irréversibilité ? »

Sur l'irréversibilité, on vient d'en parler. Il me semble, si vous acceptez cette réponse, que dans une certaine mesure votre question rejoint celle de M. LEGRAND. Par compatibilité entre le développement économique et les inquiétudes, vous voulez dire : est-ce

que l'image du département risque d'être atteinte par un équipement de cette nature si la décision en était prise ? Là-dessus, je crois qu'il faut le mettre, effectivement, à l'ordre du jour des études. Je vous écoute depuis maintenant un certain temps et je trouve de plus en plus que certes, il y a des recherches qui doivent être poursuivies sur la géologie, mais il y a peut-être des recherches socio-économiques qui doivent être également poursuivies et celle-là en fait partie.

Madame CHARLEMAGNE, M. SIDO vous a répondu sur votre question n° 30. Il y en a d'autres qui viennent derrière. M. MARCHAL souhaiterait réagir sur le débat et poser une question sur les services publics à M. le Préfet.

Monsieur MARCHAL, je vous en prie.

M. MARCHAL.- Je voudrais dire au préalable sans entrer dans le débat technique, quand on discute de la problématique de la gestion des déchets radioactifs, je regrette – et je voulais le dire comme cela – que le Gouvernement ait pris la décision d'ouvrir le capital d'EDF-GDF. Je trouve que c'est inquiétant, y compris pour l'avenir. Je ne vais pas développer, mais je pense qu'il faut aussi s'interroger d'autant que l'on a des éléments. C'est dommage que le président LAMBINON soit parti, mais je crois que le problème n'est pas de dire : « J'accepte difficilement quand on parle du déclin de notre département ». La question n'est pas là, accepter ou pas c'est la réalité dans laquelle on est et d'ailleurs très bien décrite par M. le Préfet. Il aurait pu encore parler de la santé, des problématiques de transport. Il aurait pu dire pas mal de choses, sauf que le problème – en tout cas pour ce qui me concerne – est que je rencontre régulièrement les préfets d'autres départements et c'est le énième qui tient le même discours.

Je veux dire par là que le projet de développement territorial que vous souhaitez Monsieur le Préfet, on peut en discuter, y compris dans d'autres structures que celles que vous proposez et je pense que c'est quelque chose qu'il faudrait mettre, parce qu'aujourd'hui, concernant notre département, il n'y a aucune commission de concertation pour discuter de la problématique économique. Vous savez très bien qu'avec ceux que je représente ou d'autres avec le MEDEF, l'UPA, y compris la CAPEB, on fait des propositions, mais on les fait chacun dans son coin. Je vous demande de réactiver la commission économique et sociale qui existait, qui était aussi un laboratoire de recherche, de réflexion pour les perspectives économiques dans notre département.

Par ailleurs, vous nous avez dit dans votre préambule que vous vouliez aider les services publics de proximité. Là encore, j'ai une proposition à vous faire concernant une entreprise que je connais bien puisque l'on veut développer l'économie dans notre département, y compris – pourquoi pas ? – en amenant des petites entreprises et je pense que c'est nécessaire et même indispensable. Le problème qui est posé aujourd'hui est que certains services publics sont en train de se restructurer et vont pénaliser les entreprises qui vont s'implanter demain dans le département. Je pense notamment à La Poste et à son projet de restructuration du réseau postal. Aujourd'hui, toutes les petites et moyennes entreprises, y compris les professions libérales, se plaignent de ne pas avoir un service qui leur permet le départ de leur courrier. Ce n'est pas quand on n'aura plus rien que les entreprises vont venir. La deuxième proposition que je fais, c'est de geler par exemple toutes les restructurations dans

l'attente de votre projet de développement territorial pour permettre de voir la cohérence qu'il peut y avoir entre les services de proximité pour les PME et votre projet. C'est important.

Enfin, je ne veux pas être trop long parce que je pense que tout le monde a envie de partir, je voudrais dire au président SIDO, concernant la métallurgie notamment, puisque l'on nous dit que l'on va essayer de travailler avec des entreprises de la métallurgie. J'ai envie de vous dire : « Dépêchez-vous parce si cela continue, il ne va plus rester grand-chose ! ». Le président SIDO le sait parce qu'il se trouve que l'on a travaillé sur le dossier ensemble : si le ministre de l'Industrie à l'époque concernant les BMA, avait joué son rôle de ministre et n'avait pas baissé la garde par rapport aux actionnaires, il aurait fait payer les actionnaires. Sauf, qu'aujourd'hui, on est dans une problématique où on dit qu'il y a de l'argent, il faut donc nous en donner sinon on ferme l'entreprise et on supprime les emplois. On est sur la même problématique concernant plusieurs entreprises – je pense notamment à Mac Cormick. On voit bien aussi que d'un côté on fait du chantage à l'emploi. Et qui le fait ? Ce sont les actionnaires de ces entreprises.

Enfin, dernière chose à laquelle je suis assez sensible aussi. Quand on parle d'aspect économique, des enjeux et du développement de l'emploi, je voudrais aussi que de temps en temps, en tout cas ceux qui dirigent et qui prennent les décisions, se posent la question de quels emplois on parle. Aujourd'hui, dans le département de la Haute-Marne, 70 % des emplois sont des emplois précaires où les gens qui vont travailler gagnent entre 400 et 500 euros et pour certains, ils mettent 80 euros pour aller travailler. Là encore, je regrette que M. LAMBINON soit parti, parce que la désespérance sociale n'est pas que dans les banlieues, elle est aussi dans nos départements. Même si on vit mieux du point de vue de la qualité de la vie, la désespérance touche les personnes âgées et les jeunes, y compris dans la ruralité. Ceux qui pensent que cela n'existe pas devront ouvrir les yeux parce qu'un jour ou l'autre, cela risque aussi d'arriver chez nous, en tout cas cela n'en est pas loin.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Monsieur le Préfet, il y a deux suggestions très précises qui vous sont faites. Que répondez-vous ?

Je passe la présidence à Mme VOURC'H pour un petit moment.

Claude VALLEIX.- Je vous ai entendu, Monsieur MARCHAL et j'ai bien compris ce que vous demandez. Quelles que soient les procédures que l'on utilisera pour prendre le pouls des acteurs économiques dont les syndicats font partie – vous êtes un de leurs grands représentants ici évidemment – il est bien évident que vous serez associés, si le projet que je forme est retenu à la réflexion qui devra s'engager. Sur ce point-là, c'est clair. Sur les autres, j'ai enregistré vos demandes et j'ai besoin d'y réfléchir.

Catherine VOURC'H.- Merci, Monsieur le Préfet. Je ne pense pas que l'intervention appelle une réponse sur l'urgence qu'il y avait à réagir en matière de métallurgie. Souhaitez-vous dire un mot là-dessus, Monsieur le Président SIDO ? Mais peut-être que cela n'appelle pas de réponse de votre part.

Bruno SIDO.- Quand on connaît la qualité des entreprises dans la métallurgie d'une part, et le nombre de personnes qui y travaillent d'autre part, répondre négativement à l'urgence serait complètement « à côté de la plaque ». Bien évidemment, tout ce que l'on peut faire pour les entreprises sidérurgiques haut-marnaises qui ont un grand savoir faire et ceci depuis fort longtemps, il faut le faire. Personne ne peut le contester, mais je crois que tous les projets économiques que nous pouvons développer en Haute-Marne et en Meuse grâce à la problématique dont nous parlons ce soir, ne pourront que profiter à la métallurgie haut-marnaise et meusienne. Je prends un exemple – je l'ai peut-être déjà cité, pardonnez-moi si je radote – mais en visitant MARCOULE, on a terminé la visite en regardant un magnifique container. Comme je suis curieux, j'ai posé la question : « Où a-t-il été fabriqué ? » On m'a répondu : « En Italie ». J'ai dit : « Écoutez, franchement, s'il y a quelque chose à faire en Haute-Marne et en Meuse, c'est bien ce genre de faire parce que l'on sait le faire et les entreprises sont là ». Voilà un exemple et il y en a certainement beaucoup. Il y a un avenir pour la métallurgie en Haute-Marne, c'est évident.

C. VOURC'H.- Merci.

Monsieur BARDOT, j'énonce votre question : « quelles sont les richesses du département ? Peuvent-elles entraîner un développement durable des emplois ? Existe-t-il des handicaps structurels ? Si oui, lesquels et quelles interrelations avec Bure ? »

Est-ce que ce résumé correspond à votre question ?

M. BARDOT.- Oui.

Catherine VOURC'H.- Qui souhaite répondre ou réagir à cette question ? Est-ce que l'on peut imaginer que ces questions seront soumises aussi aux études que M. le Préfet évoquait tout à l'heure ?

Bernard BIGOT.- Je peux dire un mot. Il est évident que si l'on veut un développement économique durable, il faut analyser les atouts. On en a évoqué quelques-uns dans le domaine du potentiel de développement de technologies nouvelles, en faveur de ce qu'on appelle les bio fuels. Cette question me semble en directe relation avec l'approche qui est celle de ceux qui veulent un vrai développement économique, pas pointilliste mais réaliste. La métallurgie – on en a entendu à l'instant même un écho – c'est dans cet esprit qu'il faut travailler à coup sûr.

Catherine VOURC'H.- Merci. Les trois questions suivantes de Mme FISHER sont tout à fait orientées sur la recherche sur un pôle scientifique. Souhaitez-vous résumer vos trois questions en une seule, Madame FISCHER ?

Mme FISHER.- Certainement, puisqu'il y a une quatrième derrière que l'on ne voit pas, et je commencerais par celle-là d'ailleurs. Je vous ferai une question et trois remarques très brèves. Pour la première, on n'a pas le temps de développer, mais il me semble très important dans les prochaines réunions, de regarder ce qui se fait dans les pays européens et chez nos voisins, car ils ont le même type de problème et évidemment, ils ont des réponses qu'il nous faut examiner. On n'a pas le temps d'en parler mais je vous donne rendez-vous à Reims puisque nous organisons un colloque des entretiens européens sur les processus

décisionnels de nos voisins et le développement économique par rapport aux contrats qu'ils nouent à l'occasion de la mise en place de laboratoire de recherche ou de centre de stockage.

Si vous me permettez, je fais juste trois remarques. Premièrement, je suis intéressée par le sujet, car je suis Meusienne et j'ai encore des enfants qui vivent dans la Meuse mais aussi parce que je suis citoyenne et il me semble que l'on a là une responsabilité nationale et européenne à assumer. Deuxièmement, je partage ce que M. GONNOT a dit concernant le laboratoire. C'est un pôle scientifique, évidemment et ce serait un grand gâchis ne pas l'accompagner par un projet de développement. Enfin, troisièmement, le projet de développement doit s'inscrire dans une logique de solidarité croisée, comme le dit M. le Haut Commissaire, mais je pense plutôt à des responsabilités partagées. Il y a, je pense, un contrat à nouer entre, bien sûr, l'État et les producteurs, mais aussi avec les communes et les citoyens qui doivent assumer leurs responsabilités pour que la Meuse et la Haute-Marne deviennent à cette occasion un pôle de compétitivité et pourquoi pas à vocation européenne, puisque nous avons besoin dans chacun de nos pays des gens formés.

(Protestations de M. BOUZON)

Un laboratoire de recherches à vocation européenne – j'insiste, Monsieur BOUZON, si vous le permettez – et même si vous n'êtes pas d'accord avec cette idée, je pense qu'elle mérite attention pour faire demain de Bure non pas un centre de stockage, mais la possibilité pour Bure, comme d'autres communes, d'être candidate à devenir des centres de stockage.

(Mécontentements dans l'assemblée)

Georges MERCADAL.- Merci, Madame. Cela ne demandait pas de réponse, c'était une déclaration.

Mme CHARLEMAGNE demande la participation ou non du GIP au site SEVESO à Damblain.

Monsieur SIDO ?

Bruno SIDO.- Très rapidement, puisque le temps passe. Effectivement, 1500 emplois sont en jeu.

(Intervention inaudible d'un intervenant dans la salle sans micro).

Bruno SIDO.- Monsieur le Curé, j'ai la foi.

1500 emplois sont en jeu dont à peu près la moitié pour la Haute-Marne et par conséquent, le GIP s'en occupera comme tous les emplois susceptibles d'être créés en Haute-Marne.

Georges MERCADAL.- Merci. Mme CHARLEMAGNE demande la parole. Rapidement, Madame, s'il vous plaît.

Danielle CHARLEMAGNE.- Damblain va être un site SEVESO et la deuxième partie de ma question est : « Pourquoi la Haute-Marne ne pourrait-elle pas obtenir des entreprises – je dirais plus « nobles » parce que je n'ai trouvé d'autre terme – sur son territoire ? Bientôt, si nous sommes candidats à l'enfouissement, nous aurons carrément l'équivalent d'une centrale nucléaire sous nos pieds, prête à exploser peut-être un de ces jours. Nous avons Soulaines, Villiers, Val-Duc et maintenant nous allons avoir SEVESO. La belle Haute-Marne ! Ne pourrait-on pas avoir d'autres entreprises que celles-là ?

Georges MERCADAL.- M. BIGOT a essayé d'apporter sa pierre à une vision qui j'espère vous a plu. Il me semble que ce qui se dit depuis le début de cette soirée, c'est qu'il semble y avoir en tous les cas une volonté pour essayer d'aller dans ce sens. Cela étant, toutes les régions savent bien combien c'est difficile.

Mme LIZAMBERT souhaite une vraie réponse sur l'impact économique. Madame LIZAMBERT, voulez-vous reformuler votre question ?

Mme LIZAMBERT.- J'appelle de tous mes vœux à une vraie étude d'impact économique qui serait faite par un cabinet spécialisé indépendant, pour interroger tous les acteurs possibles sur tous les domaines possibles – agriculture, habitat, entreprises – et je regrette que les représentants de la CCI soient partis parce que je crois qu'ils étaient au premier chef concernés, en plus des représentants de l'État, évidemment.

Georges MERCADAL.- J'enregistre votre déclaration. Le préfet a démarré sur cette question et nous la soulignerons fortement. Je crois que s'il y a une ligne de recherche géologique et qu'il n'y a pas une ligne de recherches socio-économiques que vous appelez étude d'impact ou étude de développement, quels que soient les mots... En tous les cas, les conditions que vous avez précisées sont effectivement celles qui sont les conditions d'une étude. M. JOSEPH souhaite proposer un projet.

M. JOSEPH.- J'avais préparé ma question avant l'intervention de M. le Haut Commissaire. Ma question portait sur le développement des bioénergies à partir de ressources agricoles et sylvicoles du département. Je pense que l'on y a répondu, mais je voudrais simplement dire que j'ai assisté aux assises du développement dont a parlé M. SIDO, à Nogent et je crois que c'était en 2004. Au cours de ces assises, je n'ai entendu parler ni d'agriculture, ni de sylviculture, ni d'ailleurs de développement durable.

Deuxième chose, pour répondre à la demande de réalisme du président, je voudrais dire que si nous sommes intellectuellement incapables en Haute-Marne d'atteindre un tel projet qui nous serait tellement bénéfique, nous pouvons rechercher un partenariat avec des départements qui eux sont compétents. Je pourrais citer le département de l'Isère mais M. le Haut Commissaire est mieux placé que moi pour traiter cette affaire.

Je voudrais donner une réponse à M. BOUZON en particulier. Je précise que je suis médecin biologiste retraité, je crois que l'on dirait maintenant BAC+9. Monsieur BOUZON, je vais m'adresser à vous. Parmi toutes les personnes qui sont là aujourd'hui, je regrette de vous le dire, mais une personne sur cinq est atteinte d'un cancer ou d'une lésion précancéreuse. Je voudrais vous dire que le jour où vous allez découvrir votre cancer, qu'allez-vous faire pour le choix de votre traitement ? Allez-vous faire un référendum ?

Sûrement pas parce que vous savez que les gens n'y connaissent rien. Allez-vous vous adresser aux politiques ? Sûrement pas parce que vous savez qu'ils n'en connaissent pas beaucoup plus. Monsieur BOUZON, nous traitons aujourd'hui d'un sujet qui est la gestion des déchets radioactifs. C'est un problème essentiellement de santé, pratiquement uniquement de santé, de notre santé et de la santé des générations futures. Quand vous me parlez de référendum, je rigole parce que je voudrais que ce référendum soit fait par des gens compétents.

Messieurs les Politiques, je voudrais vous dire – et je crois que le président l'a compris – que vous devez intervenir dans ce débat pour entériner les propositions qui vous seront faites par les scientifiques et vous avez des scientifiques de haut niveau devant vous. D'après les propos de M. SIDO, je crois que vous l'avez compris et je souhaite que les choses se passent de cette façon.

Jean-Luc BOUZON.- Je voudrais faire une petite réponse au D^r BAC+9. Je me suis arrêté au BEPC, mais cela ne m'empêche pas de penser que vous êtes compétent pour mes citoyens. J'ai un profond respect pour celles et ceux qui signent la pétition. Pour ce qui est de la maladie, Monsieur le Docteur, je fais partie de ceux qui ont eu besoin de cela. Est-ce que pour autant il faut continuer le 100 % nucléaire ? Je n'ai pas dit qu'il fallait tout arrêter, mais je fais partie de ceux qui en ont eu besoin et je ne vous permets pas de nous traiter d'incompétents. Même à BAC+9, je ne vous permets pas cela !

(Applaudissements)

Ce n'est pas une question d'intelligence !

Georges MERCADAL.- Je vous en prie, Messieurs. Monsieur BOUSSEL, voulez-vous que je lise votre question ?

M. BOUSSEL se demande si les fonds d'accompagnement ne pourraient pas être faits sous forme de subventions aux collectivités locales de la zone de proximité.

Jacky BOUSSEL.- Non, ce n'est pas du tout cela. C'est une question qui est posée à M. le Préfet. S'il y a des futurs fonds d'accompagnement en 2006, est-ce qu'ils ne pourraient pas être distribués sous forme de dotations budgétaires ? Parce que les subventions c'est bien beau, mais nous, petites communes, on fait un projet et après on n'a plus les moyens.

Claude VALLEIX.- Les fonds transiteront probablement par le GIP puisque c'est une formule qui a bien fonctionné et qui permet une gestion de qualité avec un contrôle public satisfaisant. Il n'est pas exclu que dans ce cadre-là et dans la charte financière qui sera adoptée par le GIP, il soit décidé que pour les petites communes de proximité, plutôt que de s'épuiser à traiter des tout petits dossiers, une dotation de nature budgétaire vous soit laissée dont vous aurez la libre initiative pour vos petits projets d'aménagement. Je dis que ce n'est pas exclu.

Georges MERCADAL.- Vous gardez la parole, s'il vous plaît, parce que Mme CHARLEMAGNE dans sa question n° 41 reprend la proposition de M. BOUSSEL tout à l'heure dans la question n° 14. M. BOUSSEL demandait qu'au sein du GIP – je parle sous votre contrôle, Monsieur BOUSSEL – soit constitué un comité essentiellement composé de

maires de la zone de proximité et Mme CHARLEMAGNE souhaiterait que ce comité soit élargi à des citoyens et maires de collectivités plus éloignées.

Claude VALLEIX.- On peut toujours enregistrer la question et y réfléchir, mais je me garderai bien de répondre comme cela. Enfin, les maires des communes de la zone de proximité étaient membres du GIP et étaient présents à l'assemblée générale et il faut bien que l'on ait un système qui fonctionne. Si on met les maires, plus les habitants, on est sûr que l'on n'aura rien du tout. Il faut un processus administratif adapté à la situation qui permette de gérer des sommes considérables. C'est bien pour cela que je propose que l'on ait une très large réflexion qui associe tout le monde et qui sera ensuite le fondement sur lequel nous allons construire notre développement. Mais le GIP sera un outil de gestion. Les questions politiques au sens où la Cité va participer à la définition des objectifs sur lesquels nous voulons utiliser les ressources tirées du laboratoire, la gestion doit se faire par un organisme adapté, mais on ne va pas compliquer à mon avis – mais je ne suis pas tout seul à décider – à outrance les cercles de réflexion. Les maires y seront et c'est aux maires d'exprimer le point de vue des administrés. C'est bien la raison pour laquelle ils sont élus.

G. MERCADAL.- Merci. Mme LEFEVRE demande si l'effort financier du GIP en faveur du nouvel hôpital de Saint-Dizier pourrait être programmé. Elle dit que cela permettrait de soigner les futures générations contaminées.

Qui veut répondre à cette question ?

Bruno SIDO.- Je pense qu'il y a des limites à tout. L'hôpital de Saint-Dizier est financé par une caisse qui a certes ses problèmes, mais qui est une caisse avec des cotisations de tout le monde. Je ne répondrai qu'à la première partie de la question, mais pas à la deuxième qui est polémique bien entendu. Je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses, de même que M. le Préfet ne me demande pas de boucher les trous de l'État avec les caisses du GIP, donc, je pense que le problème de l'hôpital doit rester le problème de l'hôpital. Ne dérivons pas, sinon on n'y arrivera pas !

Je voudrais répondre à Mme CHARLEMAGNE, je crois que c'est elle qui a posé la question suivante : « Peut-on introduire des opposants dans le GIP pour s'opposer aux décisions ? ». Je constate qu'au GIP, mis à part le contrôle de l'État, il n'y a que des élus et je souhaite qu'il en soit autant parce que nous sommes dans une démocratie représentative. Certes, on n'a jamais hésité à faire participer les citoyens, mais les élus ont toute leur place. Personnellement, je défends la place des élus qui doivent prendre leurs responsabilités et qui rendent des comptes régulièrement aux élections, ce qui n'est pas toujours le cas de ceux qui ne sont pas élus.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci.

Danielle CHARLEMAGNE.- Ce n'est pas dans le but de me présenter en tant qu'opposante, simplement dans le but d'un ou deux citoyens délégués qui aient un regard sur ce qui se passe.

Georges MERCADAL.- C'est noté.

Mme LEFEVRE.- J'ai posé la question n° 42. J'interpelle M. SIDO parce que je pense que les créations d'emplois sont là pour l'hôpital, pour le futur. Quand on voit ce qui en découlera, et quand on voit ce qui se passe aujourd'hui avec l'amiante, je pense que là, il y a quelque chose à réfléchir. Ce n'est pas une provocation.

Georges MERCADAL.- Bien.

Mme SICRET demande quel serait le prix du KWh d'EDF s'il y a prise en compte de la construction des centrales, de leur démantèlement, de la gestion des déchets sur des milliers d'années.

Cette question sera fortement débattue à Nancy avec la Cour des Comptes.

Sylvain GRANGER.- C'est moi qui interviendrais à Nancy et j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir dans le débat. Je suis responsable de la gestion des combustibles usés, des déchets radioactifs à EDF. J'ai déjà répondu à plusieurs questions de ce type-là et je vais donc faire la même réponse, mais on aura l'occasion de dérouler cela plus précisément à Nancy. La réponse est simple : aujourd'hui, l'ensemble des coûts qui sont induits par la production de l'électricité d'origine nucléaire, que ce soient les coûts en amont comme la construction, bien sûr, mais aussi de la déconstruction – ce que l'on appelle plus classiquement le démantèlement – et l'ensemble des coûts de gestion des déchets radioactifs – les coûts qui sont effectivement dépensés aujourd'hui puisque nous avons des coûts de gestion de déchets radioactifs que nous gérons déjà aujourd'hui – et les coûts prévisionnels futurs sont tous pris en compte et évalués aujourd'hui. Tout cela est cohérent avec le prix du KWh d'origine nucléaire.

Georges MERCADAL.- Merci. Vraiment, ce n'est pas pour évacuer la question, mais à Nancy avec la Cour des Comptes, on est vraiment en plein dans le sujet et c'est d'ailleurs une question qui est posée fréquemment.

Question de Mme BODIN : « Pourquoi l'absence au sein du GIP de représentants des acteurs économiques ? Plus de parité donnerait une dynamisation de l'économie et de l'emploi. »

Monsieur MASSON ?

Jean MASSON.- Les artisans, commerçants et industriels sont présents au sein du GIP à travers leurs chambres consulaires. Les trois chambres consulaires sont membres du GIP et participent – en premier lieu la chambre de Commerce et d'Industrie – aux travaux des GIP. Ceci étant, je me permets de rappeler que le GIP n'est pas une structure à vocation politique. C'est une structure technique au sein de laquelle on n'a pas à débattre, mais qui permet de gérer un fonds. C'est un établissement public et non pas une structure qui est destinée à accueillir des débats divers et variés.

M. GODINOT.- Monsieur le Président, puis-je intervenir ?

Georges MERCADAL.- Je vous en prie.

M. GODINOT.- Je suis le directeur général de la chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse et les deux présidents des deux CCI étant partis, je vais parler en notre nom à nous deux. Effectivement, nous sommes membres des deux GIP dans chaque département. Pour ce qui concerne la Meuse, nous avons demandé à être membre du conseil d'administration et cela nous a été refusé.

J'embraye sur la question n° 47. Nous avons écrit au ministre pour demander à être membres du haut comité, et à ce jour nous n'avons pas de réponse. J'interprète ceci comme cela : le pouvoir politique a du mal à partager le pouvoir avec les élus socio-économiques. Monsieur SIDO, les présidents de chambres consulaires sont aussi des élus et ce sont des élus du suffrage universel catégoriel. Ils sont élus au suffrage universel des représentants d'entreprises, mais néanmoins c'est un suffrage universel. Je pense que les pouvoirs politiques et l'État ont tort de ne pas faire assez de place aux représentants socioprofessionnels dans tout ce qui concerne les débats autour du laboratoire et du développement économique des circonscriptions. Et je demande, en parlant au nom des deux présidents, que nous soyons membres des conseils d'administration du GIP et du Haut comité et puisque Madame la représentante du Ministre est là, je souhaite qu'elle puisse transmettre cette question au ministre.

G.eorges MERCADAL.- En tous les cas, nous le mentionnerons au compte rendu de ce débat. Monsieur LERAY, vous êtes le dernier à intervenir, donc je ne vais pas lire votre question, je vais vous donner la parole.

(Il est parti)

Il est parti ? C'est donc le signal qu'il faut s'arrêter. Nous allons quand même poser sa question. « Malgré les retombées financières énormes à Soulaines, aucune implantation d'entreprise digne de ce nom. Faut-il s'attendre au même schéma économique à Bure ? La Haute-Marne est en carence de matière grise. La manne financière permettra-t-elle le retour des étudiants et des chercheurs ? »

Je ne suis pas sûr que qui que ce soit puisse répondre complètement à cette question. Monsieur MARTIN, vous voulez aussi la parole sur la question n° 46 ?

Stéphane MARTIN.- Oui.

Georges MERCADAL.- Madame DUPUIS, vous voulez dire quelque chose sur Soulaines ?

Marie-Claude DUPUIS.- Je ne peux pas vous faire un bilan complet, mais cela mériterait peut-être de voir sur Soulaines exactement ce qui s'est fait. Je sais qu'aujourd'hui, notre centre de stockage pour les faibles activités à Soulaines, cela représente en termes de création d'emplois quand même 66 agents Andra qui y travaillent, plus 124 salariés d'entreprises extérieures et en termes de taxes professionnelle et foncière, c'est 6,3 M€.

La question n'est peut-être pas tout à fait celle-là, mais c'est quand même une retombée économique. On a créé des emplois et il y a des retombées financières. La question sur quel a été l'impact des fonds apportés en termes d'accompagnement économique, ce que je

sais, c'est qu'il y a au moins une entreprise qui est venue dans ce cadre-là. C'est une société qui fait de l'ionisation d'aliments. Mais je ne peux pas vous donner d'autres éléments, je n'ai pas de bilan sur moi ni en tête sur cela, mais cela pourrait être fait.

Georges MERCADAL.- Cela étant, si j'ai compris tout le débat qui s'est déroulé ce soir, il est vraisemblable qu'aussi technologique que soit un entrepôt de déchets nucléaires quel qu'il soit, il a vraisemblablement peu de chance par lui-même d'attirer d'autres entreprises qui viendraient avec lui, comme une entreprise qui produit quelque chose et qui attire celle d'à côté qui utilise son produit pour enchaîner. En revanche, il a été clairement dit tout au long de la soirée que – je reprends les termes de M. BIGOT de responsabilité croisée, de solidarité croisée et ce terme est assez imagé – dès lors que l'on sent une solidarité, alors une volonté politique peut effectivement à l'occasion, créer un développement économique ou tout au moins en créer le cheminement. Je m'adresse à la table. M. MARTIN m'avait demandé la parole.

Stéphane MARTIN.- Pour répondre à la question n° 46 à propos du retour de matière grise dans la Meuse et la Haute-Marne, effectivement, à terme je pense que l'Andra aura besoin de plus de personnes, notamment de cadres sur le site de Bure et c'est bien pour cela que l'on a dû préparer grâce aux fonds d'accompagnement pendant ces 6 années et que l'on poursuivra ensuite : on embellit les villages, on refait de l'habitat, car c'est une population qui va demander une certaine qualité de vie que l'on n'était pas en mesure d'offrir. Si on n'avait pas fait cela au préalable, les personnes qui seraient venues travailler sur le site de Bure ou le futur site de stockage auraient habité en ville, à Nancy ou à Metz. Aujourd'hui, si on n'avait pas fait ce travail au préalable, on aurait eu le centre du stockage sans avoir des personnes en plus.

Je voudrais rajouter un mot pour la personne tout à l'heure qui était artisan et qui a dit qu'elle a essayé d'avoir des subventions. *A priori*, cette personne ne devait pas faire partie de la zone de proximité, parce qu'au niveau de la Meuse, sur la zone de proximité, on avait établi un certain nombre de règles et les entreprises de la zone de proximité qui répondaient à ces critères ont toutes été subventionnées, que ce soit pour l'investissement informatique ou autre. Et tous les travaux qui ont été faits jusqu'à présent ont permis de soutenir une activité économique sur la zone de proximité, donc, c'est de l'emploi également qui a été préservé.

M. CHATEL.- Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour la façon dont vous avez mené ces débats, en faisant en sorte que les uns et les autres se respectent, ce qui est important et en même temps en faisant en sorte que l'ensemble de ceux qui sont venus ici poser leurs questions, ait une réponse ou un début de réponse. Je crois que c'est déjà un élément de réponse précisément à ceux qui répètent que ce projet se ferait en catimini.

J'ai noté – très rapidement, je vous rassure – quelques éléments sur ce qui s'est dit ce soir. D'abord, je voulais dire à M. BOUZON que je n'accepte pas de procès d'intention sur l'intérêt ou le désintérêt que manifesteront les parlementaires sur ce débat. Quand on est élu – et vous le savez, Monsieur BOUZON, cela fait longtemps que vous êtes élu ! – et *a fortiori* parlementaire, mais quand on n'est pas scientifique sur un sujet comme celui-ci, on commence par écouter les scientifiques, ceux qui travaillent, ceux qui recherchent, ceux qui découvrent et proposent. Ensuite, on écoute les avis des uns et des autres, comme cela a été le cas au cours

de ce débat et comme c'est le cas au cours de tous ceux qui se tiennent régulièrement à travers cette commission du débat public. Ensuite, viendra le moment où les parlementaires seront saisis de cette question et – pour reprendre un terme qui a été utilisé tout à l'heure – ils décideront en conscience, ce qu'ils pensent être l'intérêt général.

On a parlé tout à l'heure des générations futures, mais le premier drame pour les générations futures, ce serait de ne rien décider, c'est-à-dire de faire ce qui s'est passé avant 1991, où il y avait une irresponsabilité totale, où on a développé des centrales nucléaires, où on a généré les uns et les autres des déchets, et on n'a rien décidé quant à leur suite. J'ai été assez choqué tout à l'heure – et je le dis sans aucune polémique – par l'intervention d'une personne qui disait que la grosse différence entre les déchets nucléaires et les déchets ménagés, c'est que pour les déchets ménagers, je prends ma poubelle, je la pose et c'est fini. Non, ce n'est pas fini ! C'est irresponsable de dire que c'est fini quand j'ai mis les déchets dans ma poubelle. Et tout ce qui se passe derrière ? La gestion des déchets environnementaux ? Le problème de responsabilité que nous avons dans le domaine du nucléaire, nous l'avons au quotidien dans tous les actes citoyens qui sont les nôtres, donc, un mot peut résumer cela : « responsable ».

Deuxième réflexion, je crois qu'il faut dire la vérité sur la question qui nous sera posée à nous, parlementaires, l'année prochaine. La question ne sera pas de choisir un site d'enfouissement, elle ne sera pas de décider que l'on va enfouir. Elle sera de savoir si oui ou non on prolonge le travail qui a été entamé en 1991, c'est-à-dire, si oui ou non on choisit de continuer à être responsable. C'est la question qui sera posée aux parlementaires l'année prochaine. Bien sûr, il y a une question majeure qui a été évoquée, qui est très complexe, c'est la question de la consultation, la question du référendum évoquée par les uns et par les autres. Il y avait dans la loi de 1991 – je parle sous contrôle de M. GONNOT – clairement mention à ce que les populations soient consultées le moment venu. Au référendum on peut bien sûr faire une réponse juridique, qui est effectivement une bonne réponse parce que juridiquement aujourd'hui, un référendum organisé sur le territoire du département de la Haute-Marne n'aurait pas valeur juridique par rapport au projet, donc elle existe, mais elle est à mon avis insuffisante. Elle est insuffisante parce que c'est un sujet qui nous concerne tous et sur lequel on ne peut pas en rester là. Je crois que tout cela est très compliqué parce qu'un référendum c'est bien, mais pour poser quelles questions et à quel moment ?

Aujourd'hui, la question qui devrait nous être posée à nous parlementaires, l'année prochaine, c'est de savoir si on continue ou pas les recherches. Est-ce la question que l'on va poser dans un référendum ? Ensuite, se pose la question qui a été justement évoquée à plusieurs reprises ce soir, du territoire de la consultation. On va interroger les habitants de Vaux-sous-Aubigny et on n'interrogera pas ceux de Neufchâteau et de la limite des Vosges. On va interroger les gens au nord de la Meuse et on n'interrogera pas les habitants de Vitry-le-François. Il y a un vrai problème de définition de la consultation pour savoir qui peut se prononcer, dans quel cadre, avec quelles garanties et évidemment, c'est un sujet qui lors de des débats parlementaires de l'année prochaine, devra nous préoccuper. Nous ne pourrons pas à un moment ou à un autre ne pas réfléchir à la manière dont les populations concernées s'exprimeront.

Enfin, le sujet de ce soir, l'accompagnement économique. Beaucoup de choses ont été dites et ce dont je peux témoigner c'est qu'effectivement, en une dizaine d'années

beaucoup de choses ont été faites. J'ai entendu les chiffres et j'ai vu, à de nombreuses reprises, le GIP intervenir sur des projets de développement économique qui ne se seraient pas faits sans l'action de ces fonds. Il a eu un apport, mais il est insuffisant. C'est vrai qu'au regard de l'ampleur de ce projet, nous devons rediscuter de l'ampleur des fonds d'accompagnement, de même que nous devons discuter entre nous de la façon dont on doit optimiser leur emploi et de la manière dont l'effet de levier maximal peut être obtenu en termes de création d'activité et de développement économique.

Ensuite, bien sûr, il y a la deuxième partie sur laquelle on n'aura pas beaucoup de mal à progresser parce que l'on vient du néant. L'accompagnement économique de projet structurant pour la Haute-Marne et la Meuse, lié au laboratoire, on n'a rien vu pour l'instant. Et pourtant, Messieurs, si par moments vous avez des doutes, des incertitudes en tant qu'élus qui sont prêts à accompagner le projet, c'est parce qu'il y a déjà une dizaine d'années beaucoup de projets ont été évoqués. Donc ce que nous voulons aujourd'hui, c'est du concret. Nous avons entendu ce soir un certain nombre d'orientations très intéressantes. Je pense à tout ce qui tourne autour de la biomasse, Monsieur le Haut Commissaire, à tout ce qui peut toucher au niveau des économies d'énergie à EDF mais tout cela, ce ne sont que les prémisses et il nous faut aller beaucoup plus loin parce que ce dont nous avons besoin, ce sont de véritables projets économiques structurants pour notre territoire avec de la création de valeur ajoutée, d'activité et donc, par conséquent, de la création d'emplois derrière.

Je terminerai en disant que nous avons la chance, au niveau de la région Champagne-Ardenne, d'avoir récupéré le projet d'un pôle de compétitivité en partenariat avec la région Picardie sur l'agro-industrie. Nous avons probablement une opportunité formidable, c'est que la Haute-Marne puisse bénéficier de ce projet de pôle de compétitivité, dans l'hypothèse où la répercussion, l'impact économique autour de Bure s'emparait de cette question. Je crois qu'autour de l'impact économique lié à Bure, il faut que nous prenions en compte le projet de pôle de compétitivité qui fait partie des 15 pôles à vocation mondiale retenus par le Premier Ministre et nous devons nous saisir, à mon sens de cette question.

(Applaudissements)

Jean-Luc BOUZON.- Juste dix secondes pour rebondir sur ce qu'a dit le député CHATEL. Quand je demande un référendum, quand 30 000 personnes demandent un référendum, on ne s'en tient qu'à la délibération du conseil général. Ceux qui ne me croient pas, je les invite à demander une copie de cette page. Cela s'appelle *Ligne directe* de juillet 1997, un article de Pierre-Édouard MURGER et Bruno SIDO parle de la nouvelle loi de 2006 et nous y sommes. Je cite : « *Le Conseil général exige qu'à ce moment il y ait consultation des populations.* » C'est tout, je m'en tiens à ce qui est écrit là dans la délibération votée par le Conseil général. C'était valable à ce moment-là, cela l'est maintenant.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Je vous propose que le mot de la fin revienne à un expert complètement neutre dans tous ces débats, Noël LEBEL, qui n'a rien dit pour le moment. Cela va être très court et je vous remercie infiniment.

Noël LEBEL.- Merci, Monsieur le Président. Il me revient, comme d'habitude à celui qui conclut une réunion, d'essayer de faire en sorte que chacun reparte chez soi heureux et apaisé. C'est un exercice difficile, d'autant plus que je n'ai aucune compétence dans les questions nucléaires, donc, je ne prendrai pas parti sur le fond du débat, parce que ce n'est ni de ma compétence, ni de ma responsabilité et je me contenterai de vous dire comment j'ai ressenti ce qui s'est dit aujourd'hui.

Il y a une première chose qui m'a frappée, c'est qu'il me semble qu'il y a un écart qui s'est instauré entre les avantages annoncés par la loi de 1991 dans le domaine du développement local et ceux qui étaient attendus sur place. Le président de l'Andra l'a bien rappelé, dans le texte de la loi on ne parlait pas de développement économique. Le développement économique est venu naturellement dans les 15 ans qui viennent de s'écouler parce que quand on fait des politiques communales, on est bien obligé de se poser la question de la finalité : à quoi cela sert et pour qui ? Évidemment, la question économique surgit très rapidement. Je crois que c'est la première chose.

La deuxième, et je ne peux parler que dans l'hypothèse où la loi déciderait de lancer la deuxième phase du laboratoire, une chose a quand même changé et elle a été assez largement évoquée, c'est la création de ce comité des industriels qui sont en charge dans ce domaine d'une responsabilité dont – d'après ce que l'on peut lire et comprendre – ils n'avaient pas été explicitement chargés dans la période précédente. Auparavant, on leur demandait d'intervenir financièrement pour, à travers l'Andra, participer aux financements prévus par la loi. On a là un fait nouveau qui, tel qu'il a été présenté par le représentant des industries nucléaires, ouvre des perspectives. Mais on peut constater qu'il ne suffit probablement pas simplement de poursuivre avec l'organisation et les moyens qui ont été mobilisés dans la phase précédente et qu'à la lumière de l'expérience acquise, il faut probablement modifier et faire évoluer à la fois le dispositif dans ces modalités, dans ces objectifs et dans sa mise en place.

Je crois qu'il y a deux aspects dans le développement tel que vous l'attendez. Premièrement, un aspect exogène, c'est-à-dire : qu'est-ce qui peut venir de l'extérieur pour renforcer et contribuer à donner de l'assise à notre économie ? Et deuxièmement, un aspect endogène dont l'expression a été faite à propos de la forêt qui montre que les possibilités existent, qu'il faut savoir mobiliser également. J'ai coutume de dire, après presque 40 ans de vagabondage dans le développement économique et dans l'aménagement du territoire, que le développement économique n'est pas le Père Noël. C'est-à-dire que cela ne se passe pas comme un Père Noël qui descend dans une cheminée et qui tombe dans deux petits sabots dans lesquels il dépose des beaux cadeaux, cela n'existe pas. On a pu le penser il y a 40 ans, à l'époque d'une économie fortement dirigée, orientée et ouverte sur l'extérieur, cela ne marche plus comme cela. Le problème du Père Noël quand il vient, c'est qu'il faut que la cheminée soit ramonée et qu'il ait dans sa hotte ce que ceux qui ont déposé leurs souliers attendent que l'on y mette. Cela ne pourra se faire que dans la mesure où c'est précisément ceux qui ont déposé les souliers dans la cheminée, qui auront dit ce qu'ils veulent et qui auront dit comment ils veulent l'attendre. C'est à eux de faire leur projet de développement, ce sont eux qui doivent tous ensemble – les élus, les responsables économiques, les services de l'État, les associations, la société civile – se bâtir un projet de développement qu'ils créent et qu'ils élaborent en analysant à la fois leurs atouts et leurs handicaps et, à partir de là, ils peuvent constituer ce que j'appelle une offre territoriale, c'est-à-dire : voilà ce que nous pouvons vous

offrir, ce que nous pouvons développer par nous-mêmes, ce que nous nous engageons à faire avec vous et à ce moment-là, l'accueil et le dialogue dont parlait M. BIGOT se noueront.

On ne peut pas être dans un système dans lequel on dit que l'on attend que cela vienne de l'extérieur, cela ne marche plus. Cela a marché mais peu parce que j'ai quand même connu il y a 40 ans des circonstances où le pouvoir d'orientation de l'État sur les activités économiques était très fort mais rien ne venait. Mais pour que cela marche aujourd'hui, je ne peux que dire : bâtissez-vous un projet de développement territorial, choisissez vos priorités, confiez des responsabilités à tous les acteurs – et il y en a de nombreux qui, visiblement sont prêts à se mobiliser – et avec cela, vous irez trouver les industriels et l'État et vous leur direz : voilà ce que nous sommes prêts à faire, ce que nous pouvons faire, mais en revanche, quand on vous dit cela, qu'est-ce que cela appelle comme réaction de votre part et comment vous répondez à notre offre à nous ? Je crois que c'est le fondement de la réussite et s'il n'y a pas cela, il y aura une suite dans laquelle on continuera à dépenser de l'argent, mais où tout cela ne fédérera pas un projet de développement et ne donnera pas une identité au territoire. L'important c'est qu'autour de ce projet, c'est une identité du territoire qui se constitue et que cela vous donne une lisibilité de ce territoire.

(Applaudissements)

Georges MERCADAL.- Merci. Je vous propose de nous en tenir là. Nous avons commencé avec le mot « accompagnement », et le mot « projet » est revenu sans cesse, donc on termine sur le mot « projet ». Je vous donne rendez-vous à Nancy le 18 novembre. Merci beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 28.